

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le



ID : 069-216901769-20200120-DE2020012001-DE

Rapport d'Orientation Budgétaire

2020

Version du 15/01/2020 – rédaction : service finances.



SOMMAIRE

I/ LE CADRE JURIDIQUE	page 4
II/ ETAT DE LA SITUATION MACRO-ECONOMIQUE	page 4
III/ LES DYNAMIQUES ET LES BESOINS CONSTATES A L'ECHELLE DE LA COMMUNE.....	page 5
IV/ LES EQUILIBRES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE	page 8
IV-1 : SECTION DE FONCTIONNEMENT.....	page 8
IV-1-1 : Dépenses de fonctionnement	page 9
IV-1-1-A : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement à l'échelle du mandat	page 9
IV-1-1-B : Etat des dépenses réelles de fonctionnement 2019	page 10
IV-1-1-C : Explications aux évolutions des dépenses de fonctionnement au titre de l'exercice 2019	page 10
IV-1-1-D : Les perspectives associées aux dépenses de fonctionnement 2020	page 12
IV-1-2 : Recettes de fonctionnement	page 14
IV-1-2-A : Evolution des recettes réelles de fonctionnement à l'échelle du mandat	page 14
IV-1-2-B : Analyse des recettes de fonctionnement 2019 et perspectives 2020	page 16
IV-2 : SECTION D'INVESTISSEMENT	page 23
IV-2-1 : Dépenses d'investissement	page 23
IV-2-1-A : Evolution des principales dépenses réelles d'investissement à l'échelle du mandat	page 23
IV-2-1-B : Zoom sur les dépenses d'investissement 2019	page 24
IV-2-1-C : Etat des demandes associées aux dépenses prévisionnelles d'investissement 2020.....	page 26
IV-2-1-D : La programmation pluriannuelle des dépenses d'investissement	page 28
IV-2-2 : Recettes d'investissement	page 31

IV-2-2-A : Evolution des recettes d'investissement à l'échelle du mandat	page 31
IV-2-2-B : Analyse des recettes d'investissement 2019 et perspectives 2020	page 32
V/ ETAT DE LA DETTE ET PERSPECTIVES	page 35
V-1 : La structure de la dette	page 35
V-2 : La gestion de la dette à l'échelle du mandat.....	page 36
V-2-1 : Une diminution progressive de l'encours de la dette	page 36
V-2-2 : Evolution de l'épargne de la Commune – une trajectoire favorable de la capacité d'autofinancement brute.....	page 37
V-2-3 : Une capacité de désendettement en amélioration.....	page 39
V-3 : La gestion de la dette à l'horizon 2020	page 40
V-3-1 : Les perspectives d'évolution de la structure de la dette	page 40
V-3-2 : Les perspectives d'évolution de la dette	page 41
VI- Evolution des relations financières entre la Commune et la COPAMO – une évolution stable à trajectoire ascendante	page 42

Les chiffres associés à l'exercice comptable 2019 répertoriés dans ce document ne seront définitifs qu'à la date de clôture des comptes.

Envoyé en préfecture le 24/01/2020
Reçu en préfecture le 24/01/2020
Affiché le 
ID : 069-216901769-20200120-DE2020012001-DE

I/ LE CADRE JURIDIQUE

Au titre de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), au sein des communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil municipal, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne ensuite lieu au Débat d'Orientations Budgétaires (DOB).

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 a introduit de nouvelles règles concernant le DOB, à savoir que chaque collectivité doit présenter :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

II/ ETAT DE LA SITUATION MACRO-ECONOMIQUE

➤ A l'échelle de l'économie mondiale

Un ralentissement synchronisé de l'économie mondiale est à observer, résultante de la matérialisation des risques sur les perspectives mondiales. Les exportations mondiales affichent des taux de croissance négatifs conduisant à une révision à la baisse des prévisions pour 2019 et 2020. En outre, les vecteurs d'évaluation des secteurs manufacturiers sont également orientés à la baisse. Les indicateurs d'une décélération globale et synchronisée semblent se pérenniser (ralentissement plus important que prévu de l'économie chinoise, les moteurs de la demande intérieure s'infléchissent aux Etats-Unis et la zone euro doit faire face à des contraintes industrielles et extérieures (état des relations commerciales entre les Etats-Unis et la Chine, issue du Brexit...). Les incertitudes et les tarifs ont déjà eu une incidence sur la croissance et continuent de présenter un risque. Le FMI et l'OCDE ont fait état de la plus faible croissance du PIB mondial depuis la crise financière de 2008. Face au ralentissement observé de l'économie mondiale, aux risques persistants et à un niveau d'inflation bas, les banques centrales restent résolument accommodantes.

➤ A l'échelle de la zone euro

Après une reprise de la croissance au premier trimestre 2019, la trajectoire s'est inversée dès le second trimestre. Le climat des affaires a affiché une détérioration non-négligeable au cours des derniers mois. Le repli de l'activité manufacturière est toujours visible, un risque de contagion à d'autres secteurs de l'économie n'est pas à exclure.

Le secteur de l'industrie n'est pas épargné pour des raisons internes (difficultés spécifiques au secteur de l'automobile et globales associées aux mêmes problématiques) et celles existantes à l'échelle de l'économie mondiale). Le ralentissement de l'activité de la zone euro résulte principalement d'une croissance faible des économies allemande et italienne font l'objet d'un affaiblissement persistant, tandis que l'Espagne, le Portugal et la France sont sujets à un ralentissement plus modéré de leur croissance. Les prévisions d'évolution de la croissance restent orientées à la baisse. L'incertitude du Brexit devrait continuer à peser sur la confiance au Royaume-Uni et dans la zone euro. La politique monétaire accommodante de la BCE devrait limiter l'impact des risques baissiers. De surcroît, le niveau d'assouplissement record des conditions financières devrait avoir une influence positive sur la croissance. Le niveau d'inflation faible devrait venir s'inscrire en soutien du pouvoir d'achat des ménages. La croissance du PIB devrait ralentir de 1,9 % entre 2018 et 2019 puis de 0,6 % entre 2019 et 2020.

➤ A l'échelle de la France

La croissance française s'est montrée résiliente dans un contexte de ralentissement global. Les indicateurs de confiance mettent en évidence une divergence assez nette entre la France et la zone euro en 2019. L'activité a été largement soutenue par la demande intérieure avec un dynamisme de l'investissement des entreprises et une consommation privée relativement solide. Un rythme de croissance stable s'est installé depuis le second semestre 2018 et devrait se maintenir au cours des trimestres à venir. L'amélioration du marché du travail a permis de redresser la confiance des ménages au gré d'une bonne tenue des revenus de l'emploi, d'une inflation faible et de la succession des mesures budgétaires intervenues en soutien du pouvoir d'achat des ménages. Dans ce contexte, une accélération des dépenses de consommation a été observée au cours des derniers trimestres, une dynamique qui devrait se maintenir sur un rythme similaire lors des prochains mois. La demande de crédit des ménages est en augmentation en raison de la faiblesse des taux d'intérêts, qui est également un facteur de soutien de l'activité.

III/ LES DYNAMIQUES ET LES BESOINS CONSTATES A L'ECHELLE DE LA COMMUNE

➤ Sur le plan démographique

❖ Une population totale en augmentation quasi-constante.

Evolution de la population totale jarreziennne	
2014	4 331 hab.
2016	4 556 hab.
2018	4 510 hab.
2020	4 598 hab.

*chiffres INSEE

❖ Un nombre de naissances en nette diminution en 2019.

Evolution du nombre de naissances entre 2014 et 2019	
2014	54
2015	65
2016	64
2017	56
2018	59
2019	45

❖ Un nombre de personnes âgées (+75 ans) en augmentation constante.

Evolution du nombre de personnes âgées entre 2014 et 2018	
2014	230
2016	250
2018	270
2019	290

➤ Sur le plan de l'attractivité des services publics.

Evolution du nombre d'enfants inscrits dans les écoles de Soucieu-en-Jarrest à l'échelle du mandat						
	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Ecoles publiques – Les Chadrillaons	422	408	417	435	442	474
Primaire	265	252	266	274	279	292

Maternelle	157	156	151	161	163	163
Ecole Privée	116	139	129	124	127	117
TOTAL	538	547	546	559	569	591

Envoyé en préfecture le 24/01/2020
 Reçu en préfecture le 24/01/2020
 Affiché le 
 ID : 069-216901769-20200120-DE2020012001-DE

Depuis la rentrée scolaire 2015-2016, nous pouvons observer une augmentation stable du nombre d'enfants inscrits au sein des écoles de la Commune.

Evolution à croissance stable de la fréquentation des accueils périscolaires et du service de restauration scolaire			
	Année scolaire 2016-2017	Année scolaire 2017-2018	Année scolaire 2018-2019
Périscolaire (inscriptions)	17 731	20 651	23 559
Restauration scolaire (repas)	42 331	43 098	47 551

Parallèlement à l'évolution positive du nombre d'enfants inscrits, nous observons une augmentation corrélée du nombre d'inscriptions au service de restauration scolaire et aux temps d'accueil périscolaire, confortant la trajectoire attractive des services publics de la Commune générant des besoins en termes d'accueil et d'encadrement.

➤ **Sur le plan de la dynamique immobilière locale.**

Evolution du nombre de ventes ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) entre 2016 et 2019				
	2016	2017	2018	2019
Nombre de DIA	60 ventes	69 ventes	70 ventes	63 ventes
Montants	14 898 000.00 €	18 088 000.00 €	16 119 000.00 €	20 714 000.00 €

La dynamique immobilière positive observée au titre des années antérieures sur le plan des transactions immobilières effectuées au niveau local semble se pérenniser.

IV / LES EQUILIBRES BUDGETAIRES DE LA COMMUNE

IV-1 : SECTION DE FONCTIONNEMENT

❖ Résultat de l'exercice

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice 2019	2 551 503.01 €	3 050 412.49 €
Résultat de l'exercice 2019		498 909.48 €
Report de l'exercice 2018		
Résultat cumulé (réalisations 2019 + report 2018)		498 909.48 €

*UN RESULTAT EN HAUSSE
TRADUCTION D'UNE EVOLUTION
CONTROLEE DES DEPENSES ET
D'UNE EVOLUTION FAVORABLE DES
RECETTES*

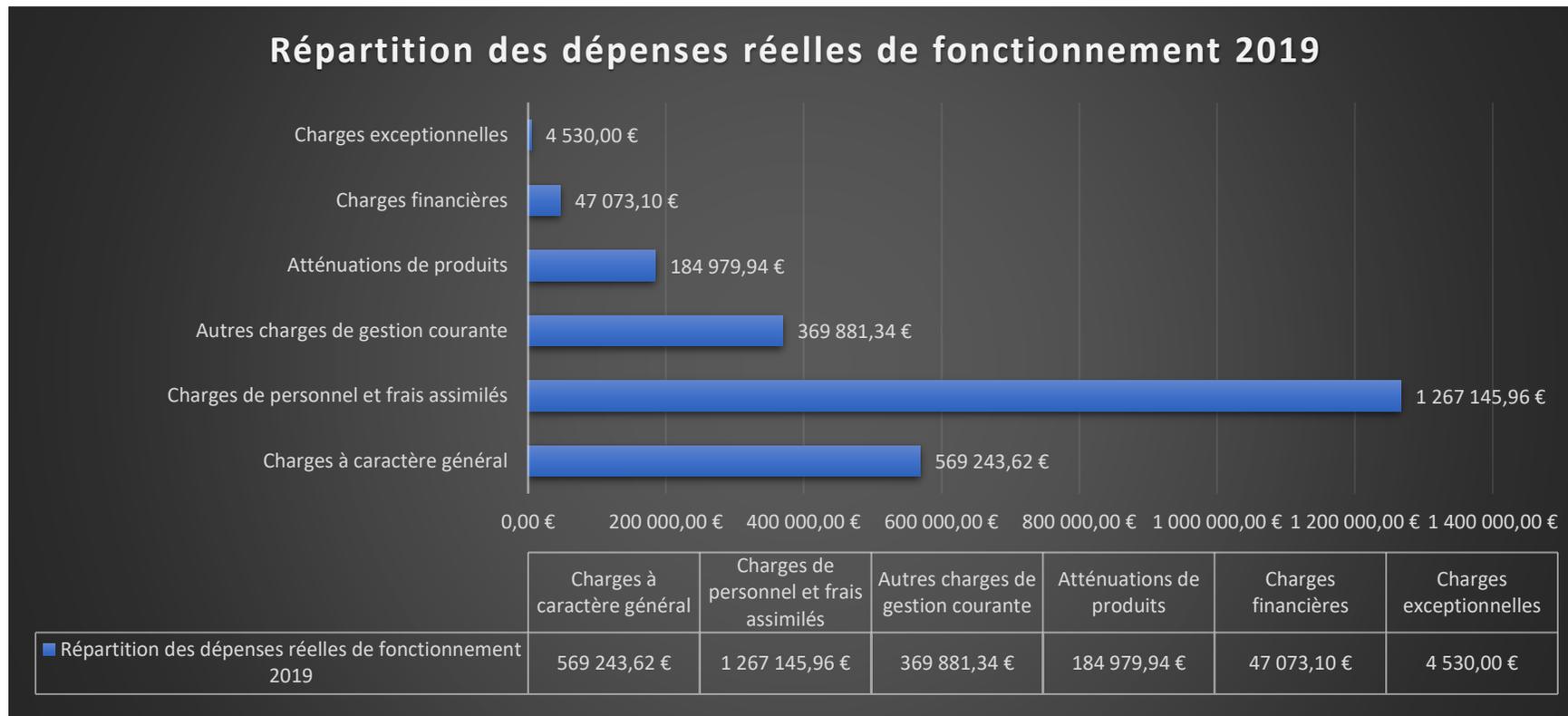
❖ Résultats des exercices antérieurs (pour mémoire)

2014	2015	2016	2017	2018
463 888.89 €	528 544.37 €	477 321.25 €	434 847.55 €	472 133.65 €

IV-1-1 : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

IV-1-1-A : Evolution des dépenses réelles de fonctionnement à l'échelle du mandat

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Variation entre 2014 et 2019
TOTAL	2 218 494.47 €	2 303 510.59 €	2 359 668.78 €	2 338 142.85 €	2 408 681.95 €	2 442 853.96 €	+ 10,11 %
<i>Dont</i>							
011 – charges à caractère général	620 701.50 €	631 991.60 €	642 546.84 €	626 969.44 €	605 486.84 €	569 243.62 €	- 8,29 %
012 – charges de personnel	1 054 746.51 €	1 134 461.45 €	1 183 053.60 €	1 167 557.88 €	1 234 676.95 €	1 267 145.96 €	+ 20.14 %
65 – autres charges de gestion courante	363 048.09 €	355 928.42 €	367 091.63 €	362 795.05 €	330 792.13 €	369 881.34 €	+ 1.88 %
66 – charges financières	54 684.52 €	69 643.80 €	52 959.60 €	52 239.94 €	48 909.92 €	47 073.10 €	- 13.92 %
67 – charges exceptionnelles	3 166.05 €	1 357.32 €	3 965.11 €	5 564.54 €	3 522.79 €	4 530.00 €	+ 43.08 %
014 – Atténuations de produits	122 147.80 €	110 128.00 €	110 052.00 €	123 016.00 €	185 293.32 €	184 979.94 €	+ 51.44 %

IV-1-1-B : Etat des dépenses réelles de fonctionnement 2019**IV-1-1-C : Explications aux évolutions des dépenses de fonctionnement au titre de l'exercice 2019****Chap. 011 – charges à caractère général : des dépenses optimisées**

Les dépenses du chapitre ont atteint le niveau le plus bas du mandat et ont diminué de 5,99 % par rapport à 2018.

- Fin des Temps d'Activités Périscolaires dimensionnée à l'échelle de l'exercice
- Fin du recours aux prestations extérieures de services de nettoyage des locaux
- Maîtrise globale des dépenses du chapitre notamment sur les postes faisant l'objet d'une vigilance particulière (téléphonie...)

Chap. 012 – charges de personnel – des dépenses maîtrisées au regard des prévisions budgétaires

Les réalisations du chapitre ont été inférieures aux crédits ouverts de 4,19 % et sont en augmentation de 2,63 % par rapport à 2018 alors qu'elles avaient augmenté de 5,75 % entre 2017 et 2018.

- Revalorisation générale des traitements de 1 à 5 points d'indice au titre des dispositions relatives au protocole Parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) et revalorisation de la rémunération minimale du SMIC ayant un impact pour 80 % des agents de catégorie C (notamment les agents contractuels)
- Redimensionnement de l'impact de l'évolution de la composante « technicité » à l'échelle de l'exercice
- Augmentation du temps de travail de plusieurs agents et remplacement de personnels
- Création de postes supplémentaires au pôle enfance
- Transfert des missions de nettoyage des locaux au personnel communal
- 1^{ère} tranche de rémunération de l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de construction du restaurant scolaire, de la cuisine centrale et des salles de classe.

Chap.65 – Autres charges de gestion courante – une augmentation attendue des dépenses du chapitre

Les dépenses réalisées ont augmenté de 11,82 % par rapport à 2018.

- Régularisation de charges patronales associées aux indemnités des élus sur exercices antérieurs et nouvelle augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique
- Règlement de deux années de contribution au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères Sud-Rhône (SITOM)
- Augmentation du montant des subventions accordées aux associations

Chap. 014 – Atténuations de produits – des dépenses en légère diminution – un premier « coup d'arrêt » depuis 2016

- Stabilisation du montant de l'Attribution de Compensation négative versée à la COPAMO
- Une augmentation mesurée de la contribution communale au Fonds National de Péréquation des Ressources intercommunales et communales (FPIC) – (+ 4,81 %)
- Une diminution des pénalités versées au titre de la loi du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain dite « loi SRU » (- 2,34 %).

Chap. 66 – Charges financières – une baisse progressive depuis 2015

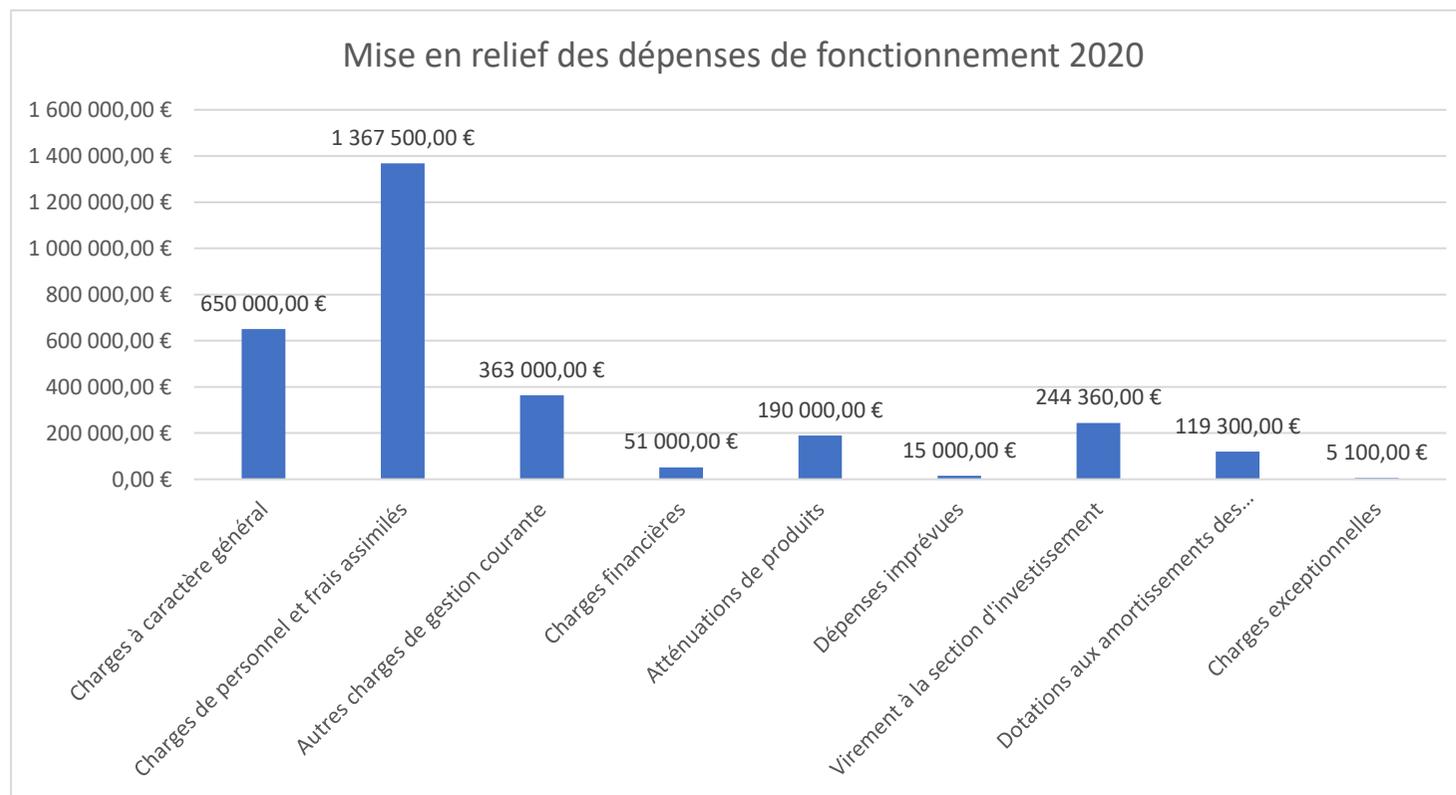
L'absence de mobilisation d'un nouvel emprunt depuis plusieurs années et la structure des emprunts en cours ont pour corollaire une diminution progressive des intérêts d'emprunt constatée depuis 2015.

Chap.67 – Charges exceptionnelles – des dépenses empreintes de stabilité à l'échelle du mandat

Les dépenses du chapitre reposent en partie sur les bourses et prix remis aux élèves.

L'augmentation observable des dépenses du chapitre en 2019 est due à la prise en charge de frais par la Commune dans le cadre d'une procédure contentieuse.

IV-1-1-D : Les perspectives associées aux dépenses de fonctionnement 2020



TOTAL : 3 005 260,00 €

Chapitre 011 – charges à caractère général – état des demandes

Une augmentation de 8,23 % des dépenses est à prévoir par rapport aux crédits ouverts en 2019.

- Prise en compte de la dynamique conjoncturelle : augmentation des dépenses d'énergie – électricité : + 10 % par rapport au réalisé 2019 des tarifs réglementés du gaz et de l'électricité.

- Repas – restauration scolaire : + 4 % par rapport au réalisé 2019 – augmentation du prix du repas en octobre 2019 et augmentation du nombre d'enfants.

- Réparation de la voirie chemin du Garon (+ 10 500 €)

- Régénération du terrain de foot (+ 6 000 €)

- Intégration de l'augmentation des coûts des contrats de maintenance et d'entretien.

- Parallèlement, les engagements pris au titre de l'optimisation financière et ceux inhérents au respect de l'Agenda 21 seront poursuivis.

Chapitre 012 - charges de personnel – des dépenses en augmentation

Une augmentation des dépenses du chapitre de 7.92 % est à prévoir par rapport au réalisé 2019.

- Comptabilisation du régime indemnitaire dans son intégralité (sans décote) pour l'ensemble des agents – intégration du Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

- Prévision des heures d'emplois non permanents non pourvus mais inscrits au tableau des effectifs (environ 195 heures par mois sur le temps scolaire)

- Agents titulaires : augmentation de 11 % par rapport au réalisé 2019 – avancements d'échelons, stagiairisations, augmentations de temps de travail, heures supplémentaires et indemnités pour l'organisation des élections

- Agents non-titulaires : diminution de 5 % par rapport au réalisé 2019 – titularisation de 2 agents, atténuée par la revalorisation de la rémunération minimale induisant un relèvement de l'indice majoré minimum de 2 points d'indice (+ 9.38 €/mois par agent sur le traitement), remplacement de deux agents en raison de congés maternités (6 et 7 mois), évaluation forfaitaire du temps de ménage, déduction des frais associés aux remplacements non-anticipables

Personnel extérieur : poursuite et augmentation de la rémunération portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du projet de construction du restaurant scolaire, de la cuisine centrale et des salles de classe (+ 11 500 €)

Chap. 65 – autres charges de gestion courante - une stabilisation des dépenses

- Prise en compte de l'augmentation annuelle des contributions versées et augmentation (x 2) du coût de la collecte des déchets (SITOM).

- Fin du remboursement des cotisations dues au titre des exercices antérieurs (-13 000 €)

- Poste Rénovation Urbaine – redynamisation du centre-bourg : réévaluation des dépenses associées sur une année (soit x 4 : estimation à 4 000 €)

- Augmentation des sommes dues au titre des remboursements des frais d'instruction des demandes d'autorisation du droit des sols

- Diminution du montant de la contribution au Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Haute Vallée du Garon (SIAHVG) de 1 € par habitant

Chap. 014 – Atténuations de produits – des prévisions stables et prudentes

- Maintien du montant associé à l'Attribution de Compensation négative versée à la COPAMO
- Projection d'une augmentation de la contribution communale au FPIC conforme à l'évolution constatée en 2019 soit + 4.81 %.
- Malgré la légère diminution des pénalités versées au titre de la loi SRU en 2019, la Commune n'a pas de garantie quant à la pérennisation immédiate de celle-ci. Il sera donc proposé de maintenir la prévision à niveau constant.

Chap. 66 – Charges financières – une inversion de la tendance existante

La mobilisation de l'emprunt à compter de 2020 induit une augmentation prévisionnelle des dépenses du chapitre en prévision du règlement d'intérêts antérieurs au démarrage du remboursement du capital.

Chap.67 – Charges exceptionnelles – des prévisions stables

Les prévisions seront reconduites à niveau constant, déduction faite des frais de procédure imputés à la Commune en 2019.

IV-1-2 : RECETTES DE FONCTIONNEMENT**IV-1-2-A : Evolution des recettes réelles de fonctionnement à l'échelle du mandat**

Montants (en €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL	2 746 839.66	2 906 477.18	2 906 084.12	2 855 754.63	2 972 420.69	3 043 877.82
<i>Dont principalement</i>						
Chap.013 – Atténuations de charges						
Indemnités journalières + Fonds de Compensation du SFT	5 517.30	17 593.64	13 092.86	18 301.33	16 796.40	12 414.56
Chap. 70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses						
<i>Dont principalement</i>						
Régie Pôle Enfance	203 088.24	276 090.83	262 534.30	291 802.28	302 692.58	317 874.68
Régie Bibliothèque	4 758.43	5 134.48	6 037.87	5 555.60	5 550.04	5 506.30
Concessions cimetière	9 053.72	1998.67	2 961.33	4 463.20	6 022.10	4 466.00
Mises à disposition locaux + charges bâtiments	18 809.47	17 817.07	12 947.18	22 933.81	17 212.34	13 350.39
Redevances antennes + panneau photovoltaïque	12 608.42	12 597.43	12 208.97	12 553.43	16 322.46	21 049.57

Total	259 192.28 €	331 674.94	308 630.40	349 529.50	357 782.06	
Chap.73 – Impôts et taxes						
Fiscalité Locale Directe :						
- Taxe d'habitation						
- TFPB						
- TFPNB						
	1 497 051.00	1 592 268.00	1 608 834.00	1 643 430.00	1 689 038.00	1 749 122.00
Fiscalité Locale Indirecte	168 234.67	36 343.00	167 169.51	169 246.21	194 430.89	207 099.93
<i>Dont</i>						
FDTADEN	132 515.67		130 160.51	131 475.21	156 076.89	168 017.93
Taxe sur les pylônes électriques	25 734.00	26 358.00	27 024.00	27 786.00	28 380.00	29 100.00
FNGIR	9 985.00	9 985.00	9 985.00	9 985.00	9 974.00	9 982.00
Droits de place	3238.10	2 855.00	3 104.15	2815.20	1 902.70	2 257.75
Total chap.73	1 668 523.77	1 631 466.00	1 779 107.66	1 815 491.41	1 885 371.59	1 958 479.68
Chap. 74 – Dotations, subventions et participations						
<i>Dont principalement</i>						
Dotation Globale de Fonctionnement	658 917.47	523 617.00	473 892.00	449 282.00	465 602.00	461 472.00
Dotation Forfaitaire	420 411.00	378 341.00	333 439.00	307 411.00	318 775.00	318 907.00
Péréquation						
Dotation de Solidarité Rurale	114 076.00	53 217.00	57 163.00	61 254.00	65 458.00	66 908.00
Dotation Nationale de Péréquation	124 430.47	92 059.00	83 290.00	80 617.00	81 639.00	75 857.00
Compensation	37 963.00	178 486.95	66 275.47	72 983.07	70 536.09	63 653.00
Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)		135 801.95*	33 442.47	28 800.07	22 991.09	15 742.00
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	2 235.00	1 477.00	8 809.00	390.00		
Exonérations taxes foncières et d'habitat	35 728.00	41 208.00	24 024.00	43 793.00	47 545.00	47 911.00
Subvention GFP de rattachement						33 100.00
Départements – utilisation des équipements sportifs	13 576.00	29 210.00	80 712.00**	8162.00	14 568.00	22 546.00
Autres organismes – CAF (PSO, PSEJ), Etat (fonds d'amorçage – fonds de soutien au développement des activités périscolaires), France Agrimer	41 600.65	112 878.18	91 049.45	105 722.87	109 996.61	79 901.41
Total chap.74	754 141.12	878 133.73	742 524.28	640 711.10	686 611.08	679 395.93

Chap.75 - Autres produits de gestion courante					
Revenus des immeubles dont régie EFT	47 801.15	42 584.87	34 906.35	25 763.22	19 895.35

Envoyé en préfecture le 24/01/2020
Reçu en préfecture le 24/01/2020
Affiché le
ID : 069-216901769-20200120-DE2020012001-DE

* dont subvention d'investissement anormalement enregistrée en fonctionnement,

** montant du Fonds Dép. DMTO pris en charge au chap.74 (montant Fonds Dép. DMTO : 102 359.48 €).

IV-1-2-B : Analyse des recettes de fonctionnement 2019 et perspectives 2020

Chap. 013 – atténuations de charges

Pour mémoire, ce chapitre enregistre les recettes associées au reversement des indemnités journalières des agents difficilement anticipables. Nous pouvons constater une baisse de 26.09 % des recettes du chapitre entre 2018 et 2019. Il sera proposé de maintenir les crédits ouverts au chapitre lors des exercices précédents soit 10 000 €.

Chap. 70 – produits de services, du domaine et ventes diverses.

Les recettes du pôle enfance associées aux temps de restauration scolaire, périscolaires et d'études surveillées ont continué leur augmentation en 2019 (+ 5,02 % par rapport à 2018), une trajectoire observable depuis 2016. Cette évolution trouve pour corolaire l'augmentation du nombre d'enfants inscrits au sein des écoles publiques de la Commune. Considérant la tendance observée lors du premier trimestre de l'année scolaire en cours, les crédits ouverts en 2020 présenteront une augmentation de 7,20 % par rapport aux crédits ouverts en 2019.

Il sera toutefois proposé d'ouvrir les crédits à hauteur des recettes enregistrées en 2019 sans prévision d'augmentation.

La dynamique négative observée depuis 2016 concernant les recettes de la régie de la bibliothèque a été inversée en 2019 (+ 5.85 %). Une nouvelle dynamique reposant certainement sur l'augmentation des horaires d'ouverture de la bibliothèque. L'estimation des recettes pour 2020 sera établie sur la base du réalisé 2019.

Les recettes issues des concessions de cimetière ont suivi la trajectoire inverse (-25.84 %). Les crédits ouverts en 2020 seront revus à la baisse par rapport à 2019.

La baisse prévisible des recettes correspondant aux charges et prestations de services associées aux occupants de logements ou locaux communaux a été suivie d'effet (-22.43 %). Cette ligne de recettes devrait enregistrer une diminution encore plus significative avec la résiliation anticipée du bail conclu entre la Commune et le bureau de Poste en date du 31/12/2019. L'estimation d'une recette réduite de moitié sera prévue au budget 2020.

Le montant des redevances perçues au titre des antennes implantées sur le territoire de la Commune ainsi que celle issue de l'installation photovoltaïque sur le bâtiment de l'EFT est en augmentation près de 29 % par rapport à 2018. L'explication étant le redimensionnement du montant de la redevance pour l'antenne Bouygues Télécom.

Chap.73 – impôts et taxes

Le Produit de Fiscalité Directe locale (FDL) - les taxes « ménages »

Le Projet de loi de Finances 2020 (PLF 2020) confirme la suppression généralisée de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales à l'horizon 2023 selon l'échéancier suivant (la taxe d'habitation sur les résidences secondaires étant à l'heure actuelle maintenue) :

2020 : Exonération totale de taxe d'habitation pour 80 % des foyers,

2021 : Exonération de 30 % pour les 20 % de foyers encore assujettis,

2022 : Exonération à hauteur de 65 % pour les 20 % de foyers encore assujettis.

2023 : Disparition de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour 100 % des foyers.

Quelles perspectives pour la collectivité ?

Le PLF 2020 réitère l'engagement de l'Etat à maintenir une compensation intégrale à la perte des ressources fiscales issues de la disparition de la taxe d'habitation.

En 2020 : la Commune continuera à percevoir le produit de la taxe d'habitation. Cependant, elle ne pourra pas en déterminer le taux qui sera figé au niveau de l'année 2019. En outre, le coefficient de revalorisation des bases fiscales introduit par la loi de finances 2018 ne s'appliquera plus. L'Etat avait initialement prévu de « geler » les bases fiscales à leur niveau de 2019, finalement les bases seront revalorisées à hauteur de + 0,9 %.

A partir de 2021, le produit issu de la taxe d'habitation disparaîtra. La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sera affectée aux seules communes. Le taux de TFPB de référence correspondra à la somme des taux départementaux et communaux de 2020. Les communes pourront exercer à partir de 2021 leur pouvoir de taux en matière de TFPB et à compter de 2022 leur pouvoir d'exonération et d'abattement dans les conditions de droit commun.

Afin de garantir à toutes les Communes une compensation égale à l'euro près au montant de la Taxe d'Habitation, un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation sera mis en place. La différence entre le produit de la TH supprimé et le produit supplémentaire issu du transfert de la part départementale de TFPB sera calculée sur la base de la situation constatée en 2020 mais les taux de TH pris en compte seront ceux de 2017. Ce coefficient correcteur évoluera chaque année parallèlement à la base d'imposition de la TFPB.

Les estimations des recettes attendues en 2020 sont effectuées à partir des taux d'impositions existants de la TFPB (16,42 %) et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) (71,35 %) qui n'ont pas augmenté pendant toute la durée du mandat. Le taux associé à la TH sera donc automatiquement celui de 2019 soit 13,39 %.

Pour mémoire, l'évolution des bases fiscales et des produits de FDL ces 3 dernières années a été la suivante :

Libellés	Bases fiscales 2017 (pour mémoire)	Bases fiscales 2018	Variation des bases / (n-1) en %	Bases fiscales 2019	Variation des bases / (n-1) en %
Taxe d'habitation	6 803 258	6 951 873	2,18	7 261 650	4,46
TFPB	4 146 184	4 273 502	3,07	4 415 587	3,32
TFPNB	59 770	60 421	1,09	61 789	2,26
TOTAL	11 009 212	11 285 796	2,51	11 739 026	4,02

Pour mémoire la variation du produit de fiscalité directe locale repose sur :

- l'actualisation des tarifs entrant dans le calcul de la valeur locative des locaux professionnels,
- la dynamique immobilière locale,
- le coefficient de revalorisation des bases fiscales nouvellement défini depuis la loi de finances 2018 par le rapport de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisée (IPCH) des mois de novembre n-2 et n-1, désormais seulement applicable aux taxes foncières considérant que l'évolution du produit de la TH est fixé à 0,9 %, soit au 2/01/2020, une estimation de revalorisation de 1,2 % selon les chiffres de l'INSEE.

Libellés	PROJECTION 2020			
	Bases fiscales 2020 (estimées)	Variation des bases / (n-1) en %	Proposition taux 2019	Prévision produit FDL 2020 (estimé)
Taxe d'habitation	7 327 005	0,90	13.39 %	981 086
TFPB	4 468 574	1,20	16.42 %	733 740
TFPNB	62 530	1,20	71.35 %	44 616
TOTAL	11 858 109	1,01		1 759 442

L'estimation de l'évolution des bases fiscales pour 2020 est donc bien en deçà des années précédentes tout comme le produit de FDL (+ 1,01 %).

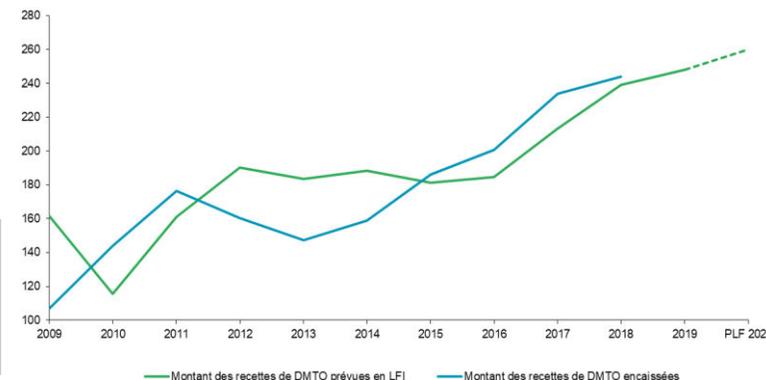
Produit de la fiscalité indirecte locale (FIL)

Montants (en €)	Produit FIL 2018	Produit FIL 2019	Prévision 2020
FDTADEN	156 076.89	168 017.93	159 000.00
Taxe sur les pylônes électriques	28 380.00	29 100.00	29 450.00
FNGIR	9 974.00	9 982.00	9 982.00

Le Fonds Départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (FDTADEN)

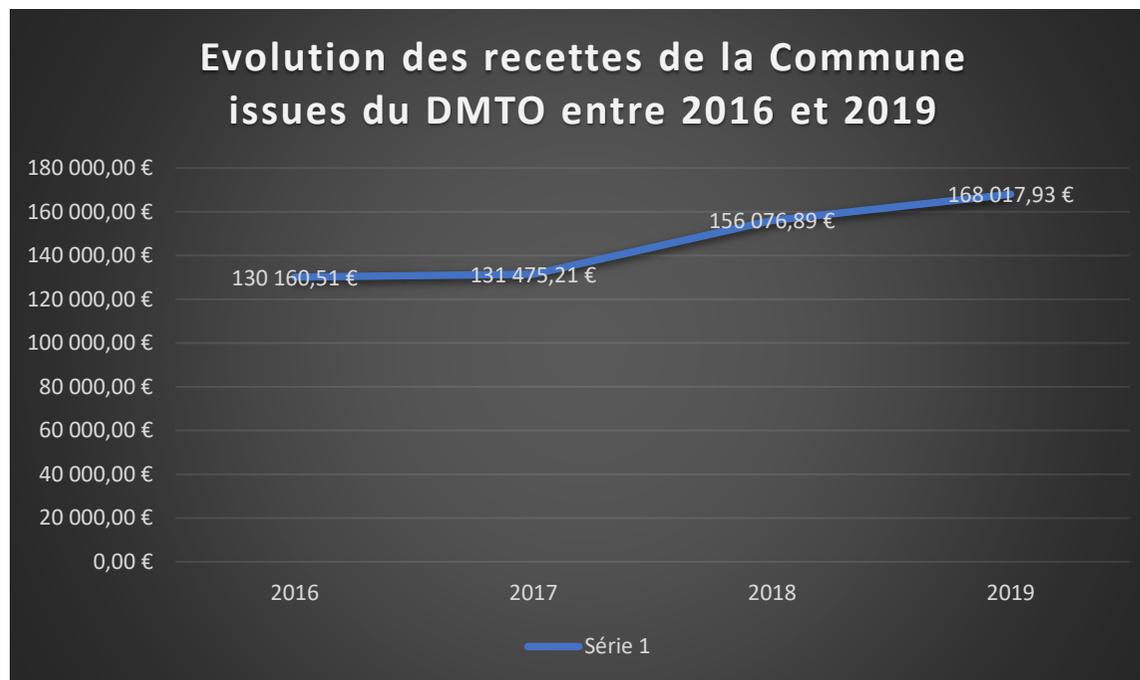
Les recettes fiscales transférées aux Communes par les Départements au titre du FDTADEN reposent sur l'évolution des ventes immobilières. Le PLF 2020 fait état d'une fiscalité transférée de + 6 % dont une augmentation de l'enveloppe allouée aux droits de mutation à titre onéreux (DMTO) qui passerait de 11,33 Md€ à 13,01 Md€. Une projection qui s'inscrit dans la continuité de l'évolution de l'enveloppe allouée aux DMTO ces dernières années comme en témoigne ce graphique :

Pour mémoire, depuis 2017, la commission permanente du Conseil départemental du Rhône décide de répartir ce fonds de la manière suivante : 70 % de l'enveloppe sur la base de la population INSEE, 10 % de l'enveloppe sur la base du potentiel financier par habitant, 10 % de l'enveloppe sur la base de l'effort fiscal et 10 % de l'enveloppe sur la base des dépenses d'équipement brut réalisées en n-2.



(Évolution des recettes de DMTO prévues en LFI et encaissées, de 2009 à 2019 (en base 100 en 2003) - Source : annexe au projet de loi de Finances pour 2020 – transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales)

La trajectoire des recettes enregistrées par la Commune est concordante avec l'évolution des recettes issues du FDTADEN ces dernières années comme nous pouvons le constater avec le graphique ci-dessous :



La projection 2020, réalisée sur la base de l'analyse des critères de répartition utilisés par le Département, sous réserve qu'ils demeurent dans les mêmes proportions, s'élève à 159 000 €.

La Taxe sur les pylônes électriques

Pour mémoire, la taxe sur les pylônes électriques, instituée par l'article 1519 A du Code Général des Impôts (CGI), correspond à une imposition forfaitaire annuelle sur les pylônes supportant certaines lignes électriques. Les montants sont révisés chaque année conformément à la variation constatée au niveau national du produit de la TFPB. Il sera proposé d'inscrire une recette en 2020 constatant la même estimation de revalorisation que pour celle associée à la base fiscale de la TFPB soit + 1,20 %.

Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)

Les sommes perçues au titre du FNGIR restent toujours stables même si une augmentation de + 0,08 % a été constatée entre 2018 et 2019. Il est proposé de maintenir le même montant en 2020 que celui perçu en 2019.

Droits de place : les recettes étant fluctuantes il n'est pas possible de définir une trajectoire particulière, cependant il est proposé de diminuer le montant des crédits au budget des exercices précédents, les résultats successifs restant en deçà des prévisions. Une diminution des prévisions de 25 % sera donc à hauteur de 2 400 €

Chap.74 : Dotations, subventions et participations

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)

Entre 2014 et 2017, le volume de la DGF perçu par la Commune a baissé de près de 31.82 % soit une diminution de 209 635.47 €. Le montant de la DGF avait augmenté pour la première fois en 5 ans en 2018. Les dotations de péréquation communale ont atteint un niveau historique en 2019 - 39 % de la DGF des communes. Parallèlement, un écrêtement de la part forfaitaire de la DGF au profit des dotations de péréquation était à prévoir. Au sein du PLF 2020, les concours financiers de l'Etat s'élèvent à 48,8 Md€. La DGF constitue la dotation la plus importante attribuée par l'Etat aux Communes. Dans la Loi de Finances 2019 (LFI 2019), la DGF s'est élevée à 26,948 Md€. Dans le PLF 2020, la DGF est stable et à périmètre constant, son montant étant fixé à 26, 950 Md€. En outre le PLF 2020 pérennise la péréquation dans la DGF (+ 220 M€).

Evolution du produit de la Dotation Globale de Fonctionnement					
Libellés	Produit 2014	Produit 2017	Produit 2018	Produit 2019	Prévision 2020
Dotation Forfaitaire	420 411 €	307 411 €	318 775 €	318 907 €	318 907 €
Dotation de Solidarité Rurale	114 076 €	61 254 €	65 458 €	66 908 €	68 390 €
Dotation Nationale de Péréquation	124 430.47 €	80 617 €	81 639 €	75 857 €	72 148 €
TOTAL	658 917.47 €	449 282 €	465 872 €	461 672 €	459 445 €
Evolution constatée ou estimée en %		- 31.82 %	+ 3,69 %	- 0,90 %	- 0,48 %

Le premier constat associé aux produits issus de la DGF est l'absence de continuité suite à l'augmentation enregistrée en 2018 (- 0,90 %).

Le deuxième constat est l'absence d'écrêtement de la Dotation Forfaitaire enregistrant une augmentation de 0,04 %. Pour mémoire, la dotation forfaitaire, composante de la DGF, constitue la principale dotation de l'Etat aux Communes. Elle repose notamment sur les critères de population et de superficie. En ce sens, la part dynamique de la population (évolution de la population DGF entre deux exercices) est une variable pivot de l'évolution de la dotation forfaitaire. L'augmentation de la population DGF sera légèrement moins importante entre 2019 et 2020. En ce sens, il sera proposé de **maintenir à niveau constant** le montant de la Dotation Forfaitaire à prévoir pour 2020.

Le troisième constat repose sur les trajectoires croisées des deux Dotations composant la péréquation au sein de la DGF :

- concernant la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) : la Commune est éligible à la deuxième fraction de cette dotation dite « péréquation » destinée aux communes de moins de 10 000 hab. disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique. Le potentiel financier par habitant de la Commune est inférieur au potentiel financier par habitant moyen de la strate démographique à laquelle elle appartient. Dans les conditions actuelles d'éligibilité, cette dotation est donc pérenne pour la Commune. De surcroît, une augmentation de l'enveloppe allouée à la DSR est prévue par le PLF 2020 à hauteur

de 5,20 %. Il sera proposé de maintenir l'évolution constatée entre 2018 et 2019 dans les mêmes proportions pour 2020 à savoir une estimation du produit de la DPN à hauteur de **68 390 €**.

- concernant la Dotation Nationale de Péréquation (composée d'une part principale et d'une part majoration) : il convient de préciser que la Commune ne répond pas aux critères d'exigibilité de droit commun de la part principale, mais est éligible à titre dérogatoire, dans les conditions suivantes :

- avoir un potentiel financier par habitant inférieur au potentiel financier moyen de sa strate de population majoré de 5%,
- avoir un effort fiscal compris entre l'effort fiscal moyen de sa strate de population et 85% de cet effort fiscal moyen.

Libellés	Commune	Strate	Commune	Strate	Commune	Strate
	2017		2018		2019	
Potentiel financier	797,29	926,17	783,68	932,16	805,83	940,66
Effort fiscal	0,986	1,094	1,005	1,100	1,006	1,105

La commune remplit également les conditions d'éligibilité à la part majoration, à savoir :

- compter moins de 200 000 habitants et être éligible à la part principale,
- avoir des produits post-TP inférieurs à 85% des produits moyens de sa strate de population (52,53 % en 2019).

Ainsi, en 2019, la Commune a perçu une attribution de 33 709 € au titre de la part principale et 42 148 € au titre de la part majoration.

Perspectives : la commune est éligible à titre dérogatoire à la part principale de la DNP dans la mesure où elle répond aux conditions mentionnées plus haut. Cependant, bien que l'écart entre l'effort fiscal de la commune et l'effort fiscal moyen de la strate ait légèrement diminué entre 2017 (-9,87 %) et 2019 (-8,96 %), une inversion de la courbe entrainerait une sortie des conditions d'éligibilité pour la commune (écart supérieur à 15 %) et donc la perte du produit de la DNP dans son intégralité. En outre, les communes éligibles à titre dérogatoire perçoivent une attribution au titre de la part principale réduite de moitié l'année suivante mais ne pouvant excéder 10 % de baisse du montant perçu en n-1. Cette réduction de la part principale explique la baisse constatée en 2019. Une baisse qui devrait donc continuer en 2020 dans les mêmes conditions soit une prévision du produit de la DPN évalué à hauteur de **72 148 €**.

Compensation : Le montant perçu par la commune au titre de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) est nul depuis le 1^{er} janvier 2019. Le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP), une diminution proche de 31 % a été enregistrée, une baisse envisagée pour 2020 soit un montant prévisionnel attendu à hauteur de 12 100 €.

Pour mémoire, les exonérations au titre des taxes foncières et d'habitat correspondent aux allocations annuelles versées par l'Etat pour compenser les pertes de recettes fiscales résultant d'exonérations et allègements de bases décidés par voie législative.

Départements – utilisation des équipements sportifs : il s'agit des recettes perçues au titre de la participation aux frais d'utilisation de certains équipements sportifs de la commune à hauteur de 3 trimestres par an. En 2019, la recette enregistrée a augmenté de près de 55 % en raison de la prise en charge d'un trimestre de l'année antérieure. L'estimation pour 2020 restera établie sur la base de 3 trimestres selon une estimation égale à celle de 2019 soit 14 000.00 €.

Fonds de concours – espace jeunes : cf. évolution des relations financières entre la commune et la COPAMO.

Autres organismes – CAF (PSO, PSEJ), Etat : le montant des subventionnements versés par la CAF à la Commune s'étiole progressivement (arrêts constatés des subventionnements au titre du fonds de soutien au développement des activités périscolaires, du poste de coordination enfance-jeunesse au titre de la PSEJ, du dispositif « lait scolaire »). Cette diminution est amenée à se pérenniser et se concrétisera en 2020 par une diminution du montant accordé au titre de la PSO périscolaire. Il est à noter une diminution de 3.46 % entre 2017 et 2018 puis de 9.19 % entre 2018 et 2019.

La prévision des recettes pour 2020 est la suivante :

Montants (en €)	Recettes CAF 2020
PSO périscolaire	52 000.00
PSEJ – ALSH Enfance-Jeunesse	23 991.48
TOTAL	75 991.48

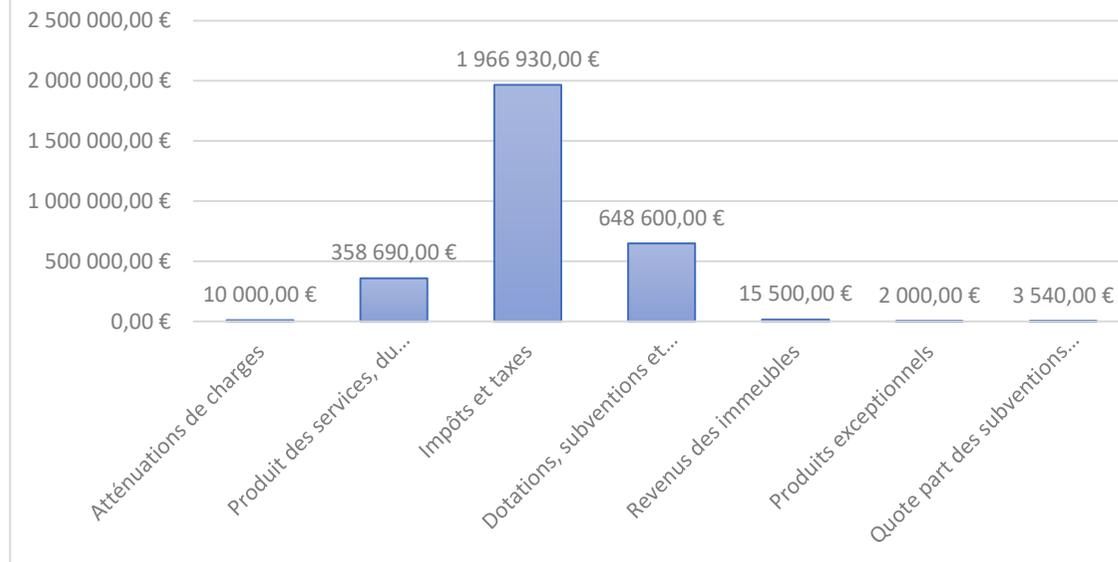
La baisse prévisionnelle des recettes du compte 7478 en 2020 est estimée à - 5.15 % par rapport à 2019.

Chap. 75 – Revenus des immeubles.

La principale variable du chapitre reposant sur la baisse progressive du nombre de baux à usage d'habitation devrait se stabiliser en 2020 sur la même base que 2019. Les recettes issues de la régie de l'EFT premièrement envisagées à la baisse pour 2019 ont finalement été revu à niveau constant au regard des années antérieures. Il sera donc proposé d'ouvrir les crédits à hauteur basse du réalisé 2019 soit 15 500 €.



Mise en perspective des recettes de fonctionnement 2020



TOTAL : 3 005 260,00 €

IV-2 : SECTION D'INVESTISSEMENT

IV-2-1 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT

IV-2-1-A : Evolution des principales dépenses réelles d'investissement à l'échelle du mandat

Montants (en €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL	1 127 910.87	946 164.41	920 388.81	868 648.99	407 547.35	818 902.50
Dont						

Chap. 16 - emprunts et dettes assimilées	121 576.16	105 717.83	86 245.10	111 906.13	115 253.42	
Chap.20- immobilisations incorporelles	12 192.80	10 330.93	31 721.25	31 456.67	34 566.97	14 692.21
Chap. 204 – subventions d'équipement versées		17 646.30	19 969.20	6 166.92		
Chap.21-immobilisations corporelles (hors opérations)	308 545.68	120 536.55	39 632.23	412 582.30	177 390.23	199 368.64
Chap.23- immobilisations en cours (hors opérations)	188 363.14	443 062.13	104 534.15	233 719.08	31 254.61	83 221.28
<i>Dont</i>						
2312		4213.20	1416.47	78 690.00		83 221.28
2313	12 010.66			2 209.13		
2315	176 352.48	438 848.93	103 117.68	152 819.95	31 254.61	
Opérations						
320 (centre-bourg – tranche 1)	26 753.50					
321 (locaux techniques et ass)	11 560.59	248 692.52	580 379.68	9 890.29		
322 (VDI école élémentaire)			57 907.20			
323 (TBI école élémentaire)				42 771.60	456.00	
324 (badgeuse)				12 156.00		
325 (Château Brun)						
326 (restaurant scolaire)					3 392.99	275 847.80
327 (remplacement postes windows 7)						20 000.00

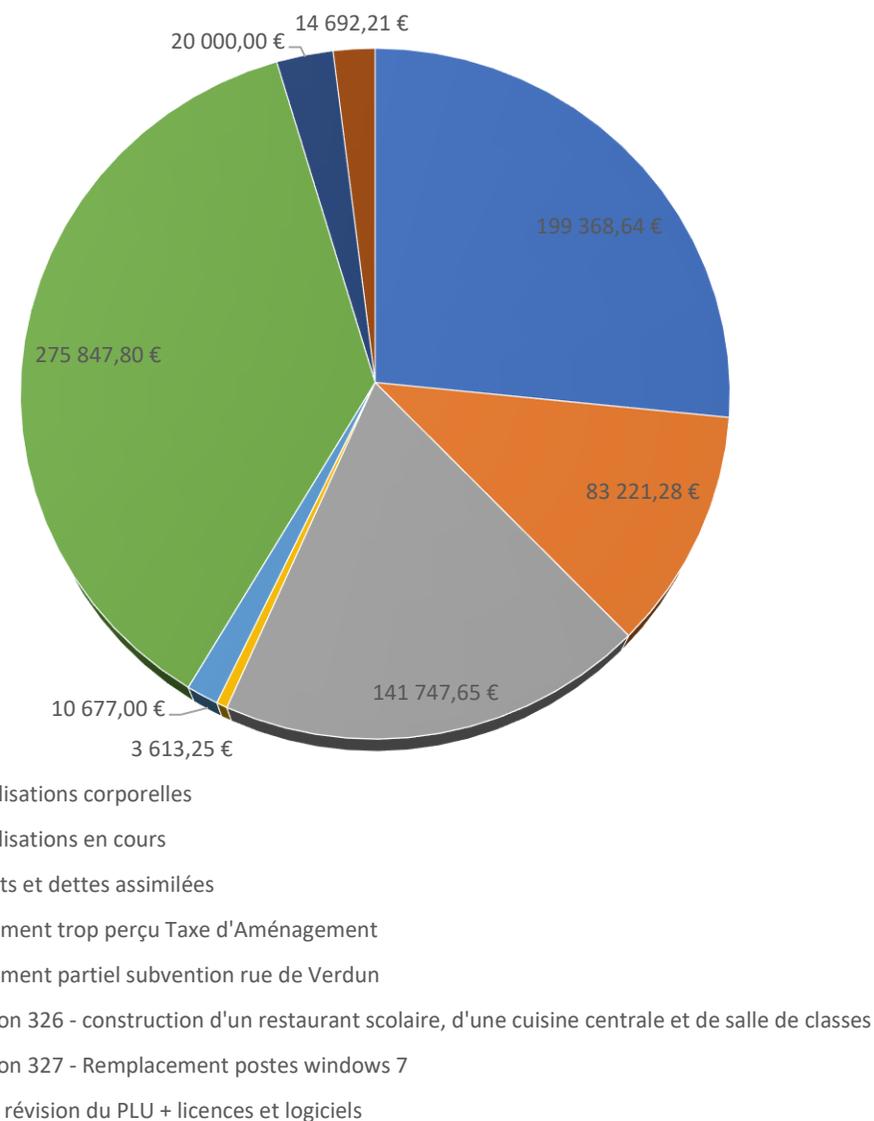
IV-2-1-B : Zoom sur les dépenses d'investissement 2019

L'année 2019 est marquée par une augmentation des dépenses réelles d'investissement par rapport à 2018 soit 749 167.83 € contre 362 314,22 € soit une augmentation de + 100,4 %. Malgré tout, le montant des dépenses d'investissement générées en 2019 reste en deçà des premières années du mandat. Les deux facteurs expliquant ce résultat étant : (1) le démarrage progressif de l'opération de construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salles de classe (opération 326) mais principalement axé sur les travaux connexes à l'opération à savoir : le désamiantage et la démolition des bâtiments, le déplacement des modulaires, la mise aux normes de l'ancienne caserne, ainsi que sur les premières dépenses associées à la maîtrise d'œuvre du projet. (2) le report des dépenses associées au projet « Château Brun » (opération 325). Les principales dépenses réelles de l'exercice sont les suivantes :

Chapitre 20 – immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	14 692,21 €
Frais associés à la révision du PLU	10 150,21 €

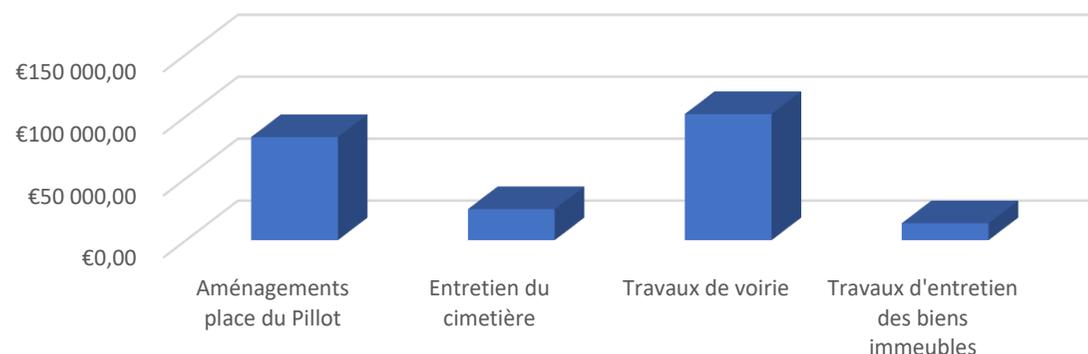
Licences logiciels	4 542,00 €
Chapitre 21 – immobilisations corporelles (hors opérations)	199 368,64 €
Dont principalement	
Entretien du cimetière	25 091,76 €
Travaux de voirie	101 787,88 €
<i>Dont</i>	
Élargissement parking, reprise de la sortie, marquage et création de places de stationnement place de la flette	27 964,17 €
Aménagements trottoirs rue du stade et entre la rue du 8 mai 1945 et la ruelle des gones	22 458,61 €
Places de livraison place du 11 novembre 1918 et rue de Verdun	8 541,12 €
Création voie cyclable et passage piéton chemin de la Maillarde et place du Pillot et « zones rouges »	1 725,00 €
Création de purges de chaussée chemin du loup	20 715,32 €
Aménagement d'un ralentisseur rue de Verdun	20 383,66 €
Pose de silos béton place du Planil	12 937,20 €
Travaux d'entretien des biens immeubles	13 705,72 €
<i>Dont</i>	
Changement de la moquette à l'école maternelle	3 871,20 €
Remplacement chaudières (foot, MPE)	6 651,60 €
Remplacement tapis de protection murale du dojo	3 182,92 €
Matériel et outillage services techniques	2 717,74 €
Acquisitions mobilières	8 519,84 €
Autres immobilisations corporelles	28 494,02 €
Chapitre 10 – dotations, fonds divers et réserves (versement trop perçu Taxe d'Aménagement)	3 613, 25 €
Chapitre 13 – subventions d'investissement (versement d'une partie de la subvention accordée par le Département au titre de l'opération d'élargissement de la rue de Verdun)	10 677,00 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	141 747,65 €
Chapitre 23 – immobilisations en cours – travaux d'aménagement place du Pillot	83 221,28 €
Total dépenses réelles hors opération	453 320,03 €

Répartition des dépenses réelles d'investissement réalisées en 2019



Projet « Château Brun » - opération 325	
Construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salle de classe – opération 326	275 847,80 €
Remplacements postes Windows 7 – opération 327	20 000.00 €
Total dépenses réelles votées par opération	295 847,80 €
Total dépenses réelles de l'exercice	749 167.83 €
Reprise sur subventions d'équipement transférables	6 534.67 €
Opérations patrimoniales	63 200.00 €
Total dépenses d'ordre de l'exercice	69 734.67 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2019	818 902.50 €

Clef de répartition des dépenses réalisées aux chap. 21 et 23 hors opérations



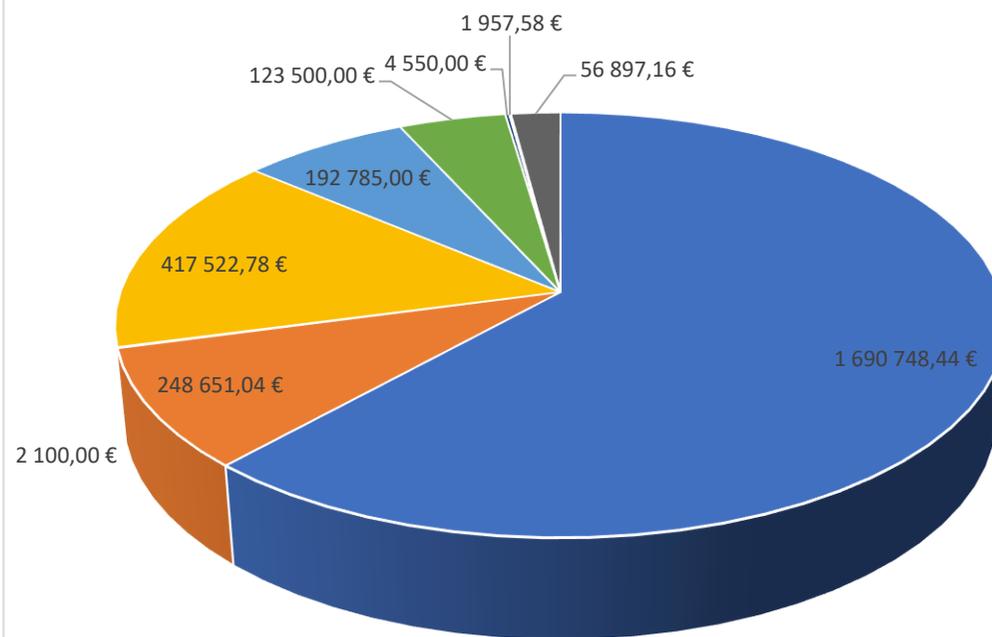
IV-2-1-C : Etat des demandes associées aux dépenses prévisionnelles d'investissement 2020

L'estimation des dépenses réelles d'investissement est issue des propositions de crédits soumises par l'ensemble des services et commissions. Elles seront ensuite réétudiées par la commission finances avant d'être soumises à l'approbation du Conseil municipal dans leur version définitive lors du vote du budget primitif 2020.

	Crédits nouveaux et restes à réaliser
Chapitre 20 – immobilisations incorporelles (hors opérations et 204)	4 550.00 €
Frais associés à la révision du PLU	1 950.00 €
Licences logiciels	2 600.00 €
Chapitre 204 – subventions d'équipements versées (hors opérations)	192 785.00 €
<i>Dont</i>	

Fonds de concours – travaux chemin de la Croix-Blanche	106 250.00 €
Participation OPAH	86 535.00 €
Chapitre 21 – immobilisations corporelles (hors opérations)	417 522.78
Dont	
Acquisitions foncières	62 000.00 €
Entretien du cimetière	30 000.00 €
Enrobée cour intérieure – cantine – modulaires	10 000.00 €
Remplacement de volets à l'école élémentaire	10 000.00 €
Travaux de réhabilitation appartement 30, rue de Verdun	7 500.00 €
Panneaux lumineux	14 000.00 €
Plaques de rue	10 000.00 €
Participation aux travaux de l'Aqueduc	3 050.00 €
Travaux de voirie	80 000.00 €
<i>Dont principalement</i>	
Installation de silos enterrés rue de Verdun	10 000.00 €
Enfouissement réseau Télécom chemin de la Croix-Blanche	40 000.00 €
Aménagement d'un passage piéton rue de la poste	14 000.00 €
Travaux de voirie – secteur de Verchery	7 500.00 €
Création d'un cheminement piéton chemin de la Chauchère	7 000.00 €
Acquisition de 2 cellules sanitaires et réaménagement des toilettes public du village	59 864.00 €
Travaux sur le réseau d'électrification	13 610.00 €
<i>Dont</i>	
Coffret place du marché	6 000.00 €
Frais de coordination esthétique réseau chemin de la croix-blanche	7 610.00 €
Acquisition d'un tractopelle	40 000.00 €
Acquisition d'un véhicule électrique (services techniques)	15 000.00 €
Acquisition d'ordinateurs pour les écoles et la Mairie	3 437.00 €
Acquisitions mobilières	25 700.00 €

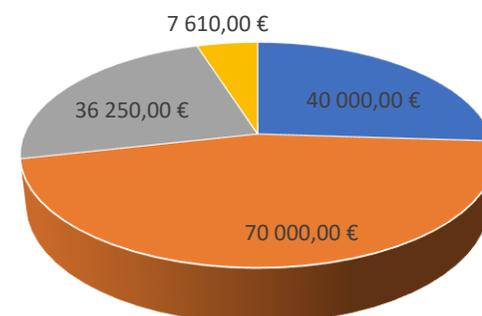
Projection sur les dépenses prévisionnelles d'investissement 2020



- Opération 326 - Construction d'un restaurant scolaire et d'une cuisine centrale
- Opération 325 - Projet "Château Brun"
- Opération 327 - remplacement postes informatiques
- Immobilisations corporelles
- Subventions d'équipement versées - OPAH - travaux chemin de la Croix-Banche
- Emprunts
- Immobilisations incorporelles
- Immobilisations en cours
- Dépenses d'ordre

Autres acquisitions corporelles	33 361.78 €
Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées	123 500.00 €
Chapitre 23 – immobilisations en cours	1 957.58 €
Total dépenses réelles hors opération	740 315.36 €
Projet « Château Brun » - opération 325	248 651.04 €
Construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salle de classe – opération 326	1 690 748.44 €
Remplacements postes Windows 7 – opération 327 – complément bibliothèque	2 100.00 €
Total dépenses réelles votées par opération	1 941 449.48 €
Total dépenses réelles de l'exercice	2 681 814.84
Reprise sur subventions d'équipement transférables	3 540.00 €
Opération patrimoniale (cession à l'€ symbolique)	53 357.16 €
Total dépenses d'ordre de l'exercice	56 897.16 €
TOTAL DES DEPENSES PREVISIONNELLES D'INVESTISSEMENT 2020	2 738 712.00 €
Dont restes à réaliser 2019	119 584,06 €

Zoom sur les travaux chemin de la Croix-Blanche



- Travaux d'enfouissement du réseau Télécom
- Réfection de la chaussée - fonds de concours COPAMO - phase 1
- Réfection de la chaussée - fonds de concours COPAMO - phase 2
- Frais de coordination du réseau Télécom

IV-2-1-D : La programmation pluriannuelle des dépenses d'investissement

Le volet OPAH-RU – une autorisation d'engagement de la Commune.

Pour mémoire, la convention d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) valant opération de revitalisation des centres-bourgs et de développement du territoire est entrée en vigueur pour la période 2018-2023 en date du 11 septembre 2018.

La Commune s'est engagée financièrement à accorder un montant total de 192 300 € aux demandeurs qui répondraient aux critères d'attribution des subventions sur cette période selon l'échéancier initial suivant :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
AE prévisionnels	19 230.00 €	28 845.00 €	38 460.00 €	48 075.00 €	57 690.00 €	192 300.00 €
Dont aide aux travaux	19 230.00 €	28 845.00 €	38 460.00 €	48 075.00 €	57 690.00 €	192 300.00 €

La mise en place de l'opération a engendré un décalage de l'échéancier initial. De surcroît les crédits alloués au titre des subventions du Conseil Municipal de décembre 2019 n'ont pu faire l'objet d'une mise en paiement lors de l'exercice 2019 considérant le calendrier de financements étudiés lors de la

En ce sens, il sera proposé au Conseil municipal d'introduire un nouvel échéancier au titre des autorisations d'engagement de la Commune, à compter du budget primitif 2020, soit l'année 3, tel que présenté ci-après :

	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	TOTAL
AE prévisionnels			86 535.00 €	48 075.00 €	57 690.00 €	192 300.00 €
Dont aide aux travaux			86 535.00 €	48 075.00 €	57 690.00 €	192 300.00 €

Zoom sur les opérations 325 et 326.

Opération 325 : Projet « Château Brun »

Aucune dépense n'a pour l'instant été engagée dans le cadre du projet « Château Brun » associé à la création de logements collectifs destinés principalement au logement social. Au regard des éléments dont la Commune dispose actuellement, la nouvelle programmation de l'opération et l'équilibre financier s'y rapportant devrait se dessiner de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
2018 (pour mémoire)		60 000.00 € *
2019		
2020	248 651.04 €	Ressources propres : 488 651.04 €
<i>Dont</i>		
Transformateur EDF	29 726.04 €	
Participation au déficit de l'opération	218 925.00 €	
2021 – acquisition d'une salle de convivialité destinée aux séniors	240 000.00 €	
TOTAL	488 651.04 €	488 651.04 €

* L'état d'avancement du projet à la date du 31/12/2020 devrait induire un remboursement partiel voire total de la subvention qui n'est donc pas intégrée dans l'équilibre financier du projet.

Opération 326 : Construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salles de classe

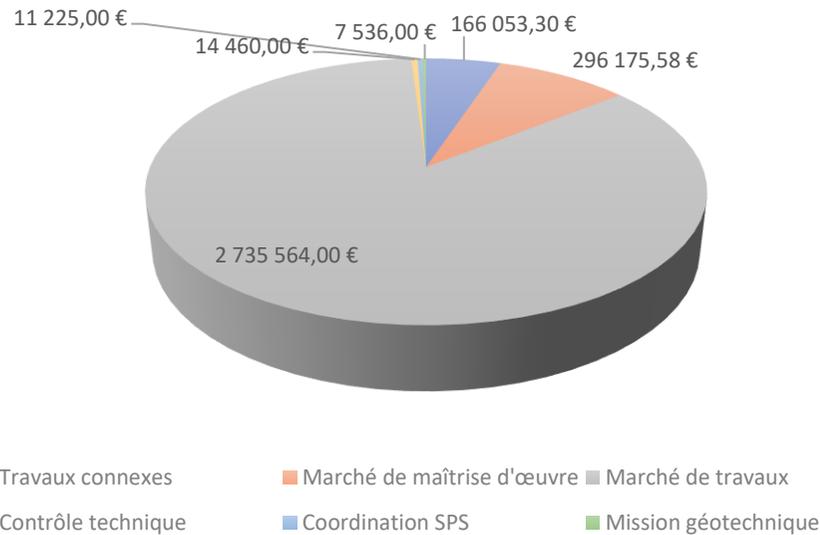
Le planning général des travaux prévoit un démarrage des travaux en mai 2020 pour une réception des travaux estimée à mai 2021. L'estimation du coût des travaux est évaluée à hauteur de 2 278 500.00 € HT soit 2 734 200.00 € TTC. L'estimation du montant des travaux à prévoir au budget primitif 2020 a été établie au regard de l'échéancier

prévisionnel des travaux ci-après. Concernant les frais associés à la maîtrise d'œuvre des travaux, l'estimation des dépenses englobe l'actualisation de la phase PR (direction de projet) jusqu'à la prise en charge d'une partie de la phase DET (direction de l'exécution des travaux).

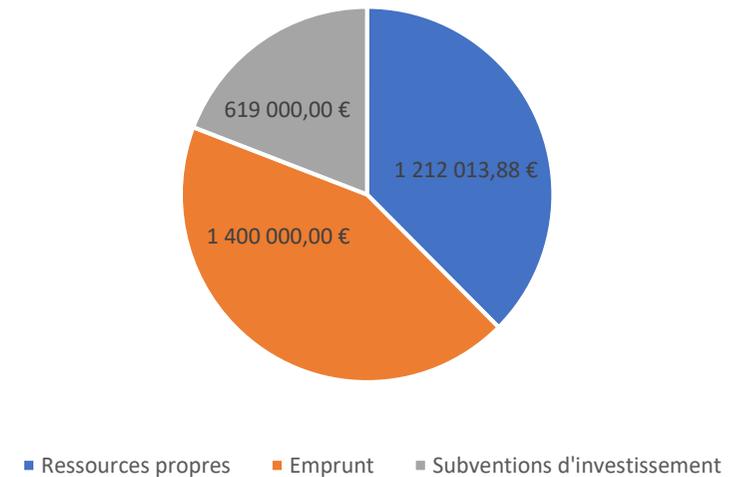
Envoyé en préfecture le 24/01/2020
 Reçu en préfecture le 24/01/2020
 Affiché le 
 ID : 069-216901769-20200120-DE2020012001-DE

Nature des travaux	Montant estimé dans les pièces constitutives du marché	Estimation de l'avancement des travaux en %	Montant à inscrire au BP 2020
Démolitions – Terrassements	80 000.00 €	90 %	72 000.00 €
Maçonnerie – gros œuvre	579 000.00 €	100 %	579 000.00 €
Charpente – couverture – zinguerie	66 000.00 €	30 %	19 800.00 €
Etanchéité	70 000.00 €	75 %	52 500.00 €
Revêtements et isolations des façades	180 000.00 €	60 %	108 000.00 €
Métallerie – Serrurerie	77 000.00 €	40 %	30 800.00 €
Menuiseries extérieures aluminium – occultations	125 000.00 €	90 %	112 500.00 €
Menuiseries intérieures bois	60 000.00 €		
Plâtrerie – peinture – plafonds	68 000.00 €		
Sols souples	22 000.00 €		
Carrelages – faïence – chapes	117 000.00 €		
Chauffage – rafraîchissement – ventilation – plomberie	310 000.00 €	70 %	217 000.00 €
Electricité – courants faibles	103 000.00 €	70 %	72 100.00 €
Ascenseurs	50 000.00 €		
Equipements de cuisine – chambre froide – cloisons isotherme	247 500.00 €		
VRD – Aménagements extérieurs	124 000.00 €		
TOTAL HT	2 278 500.00 € HT		1 263 700.00 €
TOTAL TTC	2 734 200.00 € TTC		1 516 440.00 €

Répartition des dépenses prévisionnelles associées à l'opération 326



Répartition des recettes associées à l'opération 326



IV-2-2 : RECETTES D'INVESTISSEMENT

IV-2-2-A : Evolution des recettes d'investissement à l'échelle du mandat

Montants (en €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
TOTAL	1 607 000.56	773 131.49	836 601.60	875 957.01	1 039 925.21	767 764.56
<i>Dont principalement</i>						
Excédents de fonctionnement capitalisés	576 406.48	463 888.89	528 544.37	477 321.25	434 847.55	472 133.65
Amortissements	71 342.30	74 501.37	69 094.09	90 764.23	111 718.22	108 649.05
Opérations patrimoniales					25 120.00	63 200.00
FCTVA (dont fonds d'accroissement documentaire)	77 861.71	126 721.06	86 191.96	141 076.67	127 875.99	72 771.06

Taxe Locale d'Équipement - Taxe d'aménagement	83 642.13	77 791.78	147 848.18	113 794.86	66 859.87	
Subventions d'investissement (hors 1328)	347 514.94	30 228.39	4923.00	53 000.00	267 912.11	8 000.00
<i>Dont</i>						
Etat					164 712.11	
Département	338 669.31	19 630.20		45 000.00	93 250.00	
COPAMO	4 380.63	8 807.19				
Amendes de police	4 465.00	1 692.00	4 923.00	8 000.00	10 000.00	8 000.00
Emprunts						

IV-2-2-B : Analyse des recettes d'investissement 2019 et perspectives 2020

Le solde d'exécution d'investissement reporté

	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Réalisations de l'exercice 2019	818 902,50 €	767 764,56 €
Résultat de l'exercice 2019	51 137,94 €	
Report de l'exercice 2018		573 332,29 €
Résultat cumulé (réalisations 2019 + report 2018)		522 194,35 €
Reste à réaliser à reporter en 2020	119 584,06 €	

Le montant du résultat reporté de l'exercice n-1 est significatif (522 194,35 €) bien qu'inférieur à 2019. Il se trouve être la résultante des dépenses d'investissement mesurées entre 2017 et 2019.

L'excédent de fonctionnement capitalisé

L'affectation du résultat excédentaire cumulé de la section de fonctionnement est encadrée. A savoir :

- 1- L'affectation du résultat de fonctionnement doit au moins couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

La détermination du besoin ou de la capacité de financement de la section d'investissement correspond au cumul des restes à réaliser et du solde d'exécution d'investissement cumulé au 31 décembre soit : 522 194,35 € – 119 584,06 € : + 402 610,29 € (capacité de financement).

- 2- La quote-part de résultat n-1 doit être supérieure ou égale aux montants prévus aux lignes budgétaires 021 et 023 au titre de l'exercice n-1 soit 264 376,01 €.

Considérant l'estimation des dépenses d'investissement au titre de l'exercice 2020, il est proposé d'affecter la totalité du résultat excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2019 en recettes d'investissement au compte 1068 du budget primitif 2020 soit 498 909.48 €.

L'amortissement des immobilisations de l'exercice

Les recettes constatées aux titres des amortissements de l'exercice (108 649,05 €) ont diminué de 2,75 % par rapport à 2018. La projection financière des amortissements de l'exercice 2020 est estimée à hauteur de 119 300 € soit une augmentation de 9.80 %. Cette évolution a pour principale explication le démarrage d'amortissement d'un bien immobilier situé rue de Verdun dont l'amortissement avait été décalé dans l'attente d'un échéancier de réalisation de l'élargissement rue de Verdun. Considérant que le projet ne fera pas l'objet d'un commencement immédiat et que le logement concerné devrait être mis en location, le bien sera amorti à compter de 2020.

Estimation du virement de la section de fonctionnement

Le virement de la section de fonctionnement fait partie intégrante du plan de financement de la Commune. La projection pour 2020 du montant du virement entre sections s'élève à 244 360 €. Un montant inférieur à 2019, mais toutefois significatif au regard du ralentissement à prévoir de l'évolution positive des recettes de fonctionnement et des contraintes pesant sur les dépenses de fonctionnement.

La Taxe d'Aménagement

La Taxe d'Aménagement (TAM) s'applique aux opérations soumises à une autorisation d'urbanisme hors exonération. Le calcul de la taxe d'aménagement est effectué selon la formule suivante :

Surface taxable x valeur forfaitaire taxable (fixée annuellement : 753 € / m² en 2019 hors Ile-de-France) **x taux** (le taux communal est fixé à 5 %).

Pour mémoire, comme mentionné au sein du ROB 2019, la règle est que le reversement du montant de la Taxe d'Aménagement à la commune peut avoir lieu soit en une seule fois, un an après la délivrance de l'autorisation d'urbanisme, soit en deux fois lorsque le montant est supérieur à 1 500 € incluant de ce fait le versement de la deuxième moitié du montant dû 12 mois plus tard. Les montants enregistrés peuvent donc être répartis sur plusieurs exercices.

L'évaluation des sommes dues au titre des seconds versements à prévoir en 2020 est arrêtée à 17 000 €. L'estimation des versements associés aux autorisations d'urbanisme délivrées en 2019 est évaluée à hauteur de 79 000 €. Soit une estimation totale de 96 000 €.

Pour mémoire, le montant issu du produit de la TAM était de 66 859,87 € en 2018 et de 43 010,80 € en 2019. Cette nette augmentation estimée en 2020 par rapport à 2019 (+ 114 %) repose essentiellement sur la délivrance en cours d'année du permis de construire associé au projet « Château Brun ».

Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

Les ressources issues du FCTVA de droit commun applicable aux dépenses d'investissement éligibles en n-2, dont l'automatisation a été de nouveau reportée en 2021, ont été comme prévu en forte diminution, ayant pour corolaire un « creux » des dépenses d'investissement constatées entre 2017 et 2019. Le montant enregistré en 2019 s'est élevé à 72 771,06 € soit une diminution de près de 76 % par rapport à 2018. En 2020, cette tendance s'accentuera, le montant prévisionnel estimé s'élevant à 36 804,01 €.

Les dépenses d'investissement éligibles ayant toutefois progressé entre 2018 et 2019, la trajectoire commencera à s'inverser à compter de 2021 avant d'être recopiée de manière plus significative à l'horizon 2022.

Les subventions d'investissement

L'opération de construction d'un restaurant scolaire, d'une cuisine centrale et de salles de classe a été retenue dans le cadre des subventionnements accordés par l'Etat en 2019 au titre de la DETR à hauteur de 142 500 € et de la DSIL (contrat de ruralité) à hauteur de 270 000 €. De plus, la Commune bénéficiera d'une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du contrat « ambition Région » à hauteur de 175 000 €.

A la lumière des conditions de versement des acomptes associés aux subventions, il sera demandé des acomptes de 30 % en 2020 au titre de la DETR et de la DSIL soit des montants respectifs s'élevant à hauteur de 42 750 € et 81 000 €, et un acompte de 20 % au titre du contrat « ambition Région » soit 35 000 €. Le total des subventions attendues au titre de l'opération pour 2020 est donc de 158 750 €. Le versement du solde des subventions sera demandé au titre de l'exercice 2021 à la date d'achèvement des travaux.

L'acquisition et l'installation d'un tableau interactif à l'école élémentaire les Chadrillons avait été retenue dans le cadre de la DSIL 2018 à hauteur d'un subventionnement de 1 037 €. Le dossier ayant été transmis aux services de la Préfecture en fin d'année 2019, la subvention basculera sur l'exercice 2020.

En outre, le produit des amendes de police attendu en 2020 s'élève à hauteur de 8 000 € au titre des travaux d'aménagement et de sécurisation du cheminement piétons du Chemin de la Croix-Blanche.

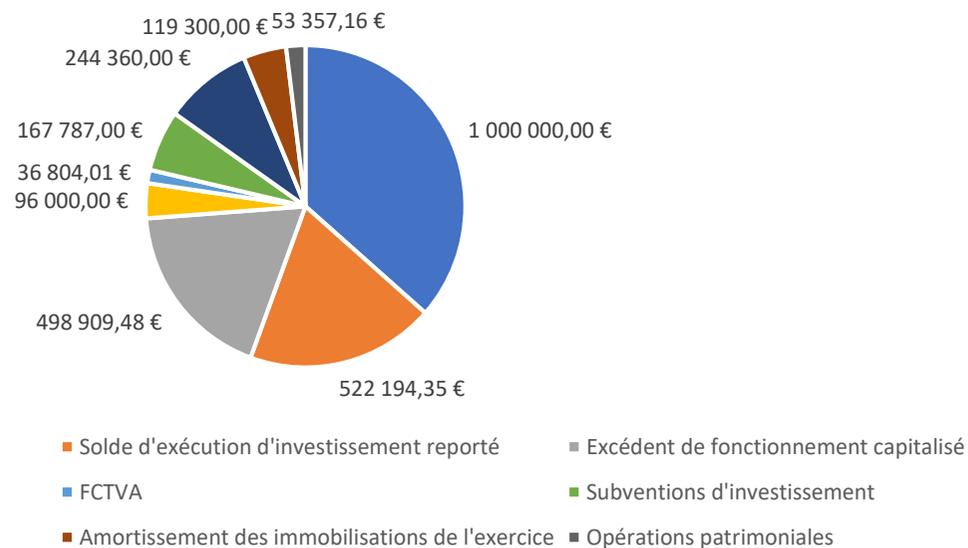
A noter que le projet d'acquisition de la salle de convivialité dans le cadre du projet « Château Brun » n'a pas été retenu dans le cadre de la DETR 2019.

La mobilisation de l'emprunt

La commune n'a pas eu à recourir à l'emprunt depuis le début du mandat, cependant la trajectoire sera modifiée dès 2020, comme annoncé au sein du ROB 2019 (cf. Etat de la dette et perspectives).

Projection sur les recettes d'investissement prévisionnelles 2020

TOTAL : 2 738 712 €



V / ETAT DE LA DETTE ET PERSPECTIVES

V-1 – La structure de la dette

La Commune dispose de 4 emprunts dont aucun n'est classifié comme étant à risque selon la grille GISSLER au 31/12/2019 (classification A-1).

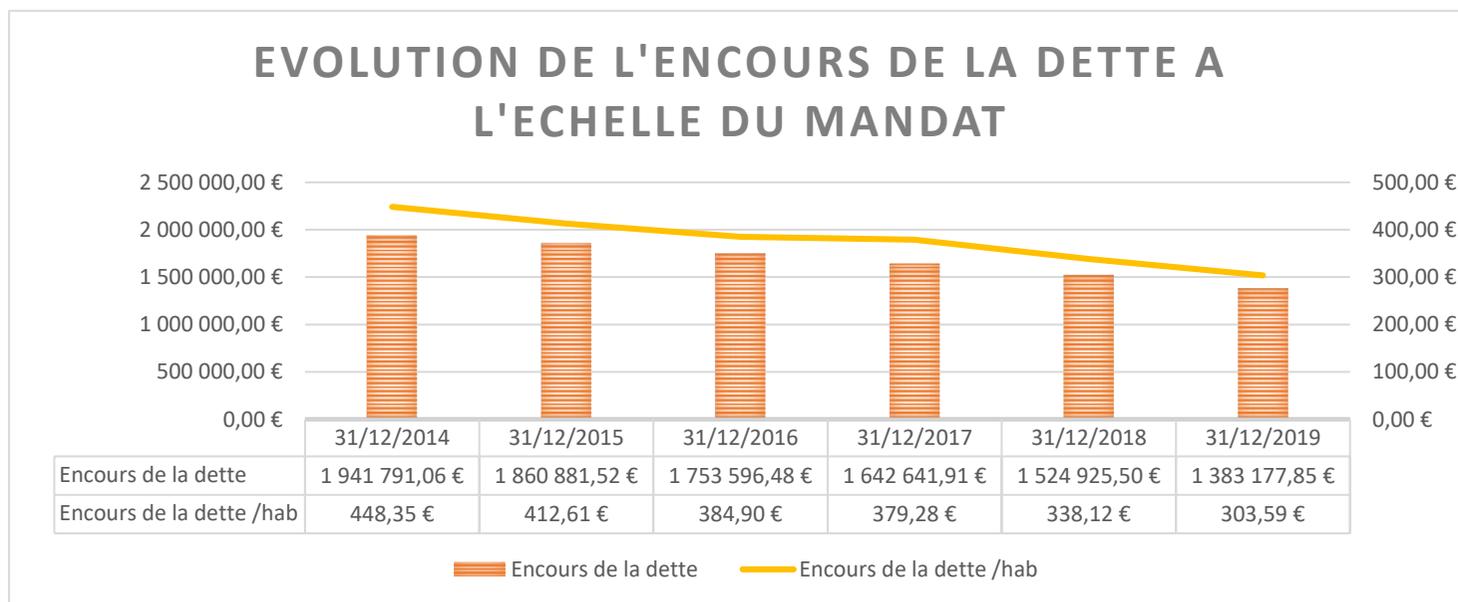
STRUCTURE DE LA DETTE COMMUNALE AU 31/12/2019

Libellés	Emprunt n°AR011691	Emprunt n°AR011692	Emprunt n°AR012328	Emprunt n°B365
Objet de l'emprunt	Construction de la Salle d'Animation Rurale		Programme d'investissement 2005	Acquisitions foncières en centre-bourg et chemin de la Maillarde
Organisme prêteur	Caisse d'Epargne		Caisse d'Epargne	Crédit Mutuel
Montant de l'emprunt	600 000 €	700 000 €	300 000 €	1 000 000 €

Durée du remboursement	25 ans	25 ans	15 ans	
1 ^{ère} échéance de remboursement du capital	25/03/2005	25/09/2005	25/12/2006	
Profil d'amortissement	Amortissement progressif	Amortissement progressif	Amortissement progressif	Amortissement progressif
Périodicité des amortissements	Annuelle	Annuelle	Annuelle	Trimestrielle
Structure des taux d'intérêts jusqu'au remboursement de l'emprunt	Taux variable simple – index Euribor 12 mois assorti d'une marge de 0,18 %	Taux fixe simple	Taux fixe simple	Taux fixe simple
Niveau des taux d'intérêts à la date du 31/12/2019	- 0.249 %	2.32 %	1.99 %	4.85 %
Capital restant dû au 31/12/2019	293 922.84 €	334 093.81 €	23 600.96 €	731 560.24 €

V-2 – La gestion de la dette à l'échelle du mandat

V-2-1 : Une diminution progressive de l'encours de la dette



Il est à noter que la moyenne de l'encours de la dette communale/hab de la strate s'élevait en 2017 à 782 €/hab soit un niveau d'endettement deux fois plus élevé que celui observé à l'échelle de la commune (source : données issues de la publication DGCL 2019 – « les collectivités locales en chiffres en 2019 »).

V-2-2 / Evolution de l'épargne de la Commune – une trajectoire favorable de la capacité d'autofinancement brute

Envoyé en préfecture le 24/01/2020

Reçu en préfecture le 24/01/2020

Affiché le



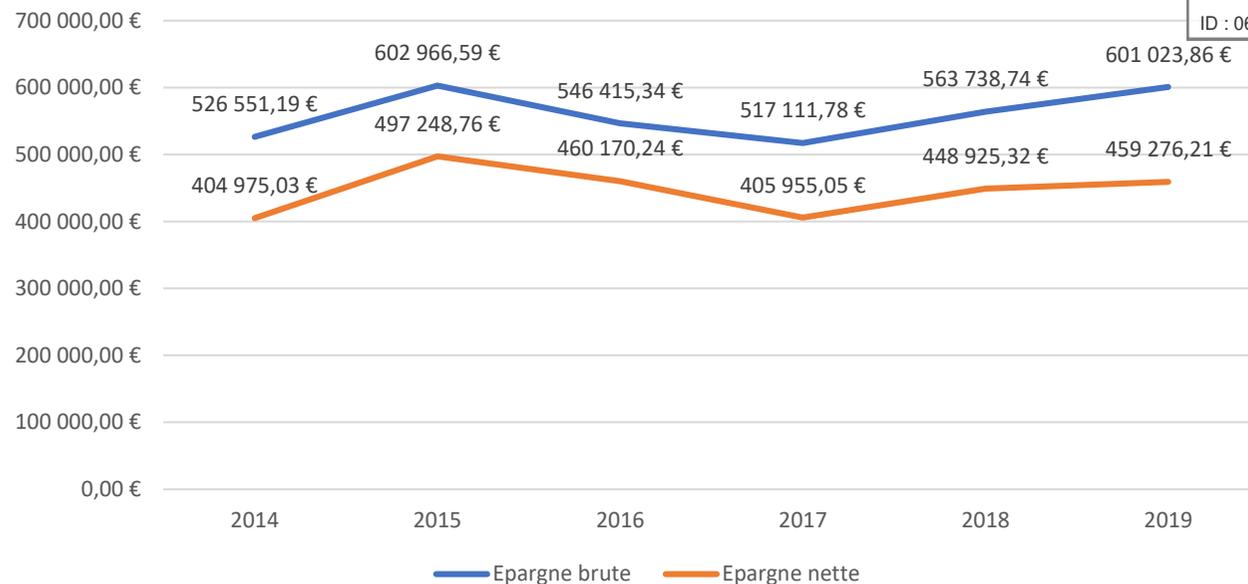
ID : 069-216901769-20200120-DE2020012001-DE

Pour mémoire, la capacité d'autofinancement brute (CAF) de la commune aussi appelée épargne brute représente l'excédent résultant du fonctionnement et est calculée par la différence faite entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles. Elle représente le socle de la richesse financière communale. La CAF de la Commune a augmenté de + 8.93 % entre 2017 et 2018, soit une évolution conforme à celle observée à l'échelle de la strate (cf. ci-après), et de + 8.83 % entre 2018 et 2019. L'augmentation de la CAF communale repose sur une augmentation plus importante des recettes de fonctionnement par rapport à celle observée au niveau des dépenses de fonctionnement. Le rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale portant sur « les finances des collectivités locales en 2019 » fait état d'une augmentation de l'épargne brute des communes de + 8.80 % entre 2017 et 2018 au regard d'une faible augmentation des dépenses de fonctionnement (+ 0,1 %) et d'une augmentation de + 1,5 % des recettes de fonctionnement. Parallèlement, ce même rapport fait état d'un léger accroissement de l'encours de la dette sur la même période (+ 1 %).

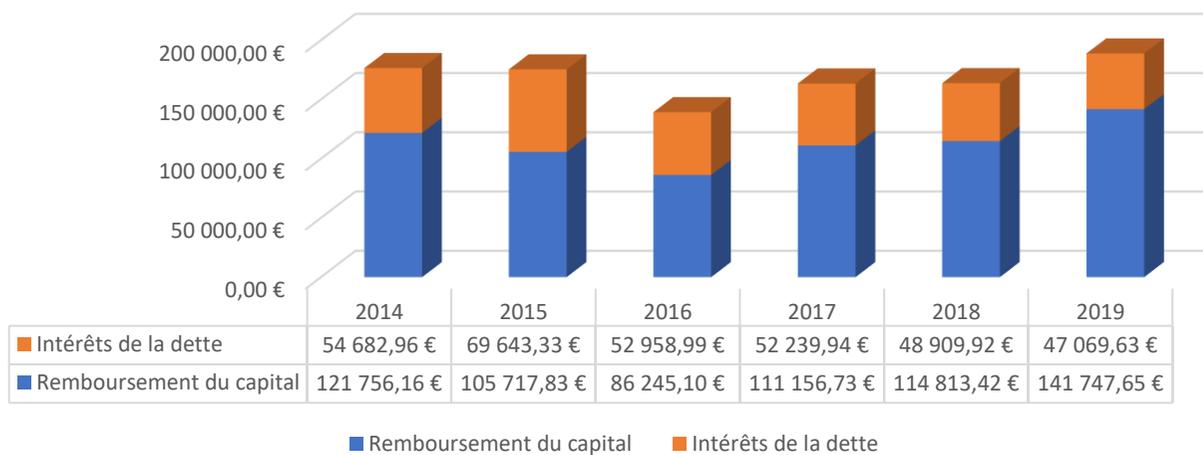
Montants (en €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total des recettes réelles de fonctionnement (A)	2 746 839.66	2 906 477.18	2 906 084.12	2 855 754.63	2 972 420.69	3 043 877.82
Produits de cession (B)	1 794.00			500.00	100.00	
Recettes réelles de fonctionnement hors produits de cession (C)	2 745 045.66	2 906 477.18	2 906 084.12	2 855 254.63	2 972 320.69	3 043 877.82
Dépenses réelles de fonctionnement (D)	2 218 494.47	2 303 510.59	2 359 668.78	2 338 142.85	2 408 681.95	2 442 853.96
CAF – Epargne Brute (E = C-D)	526 551.19	602 966.59	546 415.34	517 111.78	563 738.74	601 023.86
Annuité – remboursement capital (F)	121 576.16	105 717.83	86 245.10	111 156.73	114 813.42	141 747.65
Epargne nette (G =E-F)	404 975.03	497 248.76	460 170.24	405 955.05	448 925.32	459 276.21



Evolution de l'épargne communale à l'échelle du mandat



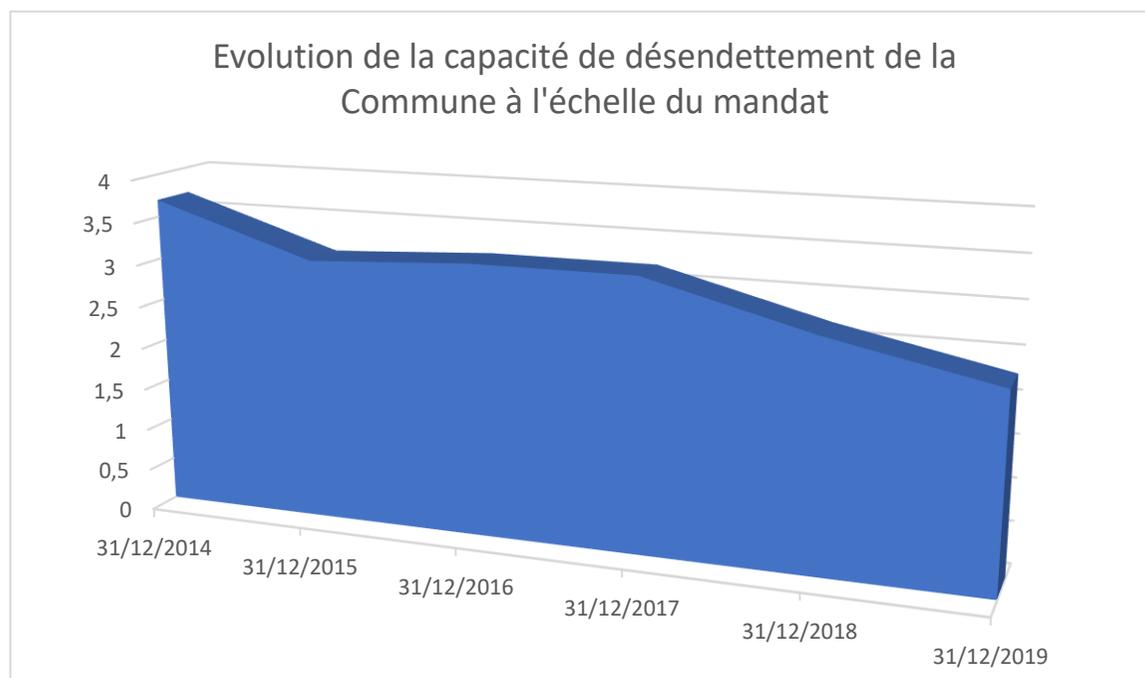
Une diminution de l'annuité de la dette



V-2-3 – Une capacité de désendettement en amélioration

La capacité de désendettement d'une Commune est une mesure de sa solvabilité financière. Elle permet de déterminer la durée théorique nécessaire au remboursement intégral du capital de la dette, si la Commune décidait d'y consacrer la totalité de son épargne brute. La trajectoire de la capacité de désendettement de la commune est favorable, à savoir que 2,3 années seraient théoriquement nécessaires à la Commune, contre 3,2 années en 2017 et 3,7 années au début du mandat, pour pouvoir rembourser en totalité l'encours de sa dette dans l'hypothèse où l'intégralité de sa capacité d'autofinancement y serait consacrée. A l'échelle nationale, la capacité de désendettement moyenne des collectivités locales et de leurs groupements était de 4,8 années (source : livre jaune « transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales »), contre 5,8 années pour l'échelon communale, et 4,2 années pour les communes de moins de 10 000 habitants soit une année de plus que la Commune à l'échelle de l'exercice 2017 (source : publication 2019 DGCL susvisée).

Montants (en €)	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CAF – Epargne Brute (E = C-D)	526 551.19	602 966.59	546 415.34	517 111.78	563 738.74	601 023.86
En cours de la dette (H)	1 941 791.06	1 860 881.52	1 753 596.48	1 642 641.91	1 524 925.50	1 383 177.85
Capacité de désendettement (H/E)	3.7 années	3.1 années	3.2 années	3.2 années	2.7 années	2.3 années



V-3 – La gestion de la dette à l’horizon 2020

Le démarrage des travaux associés à la construction du restaurant scolaire, de la cuisine centrale et des salles de classe (opération n°326) contraint la Commune à mobiliser l’emprunt à hauteur de 1 400 000 € entre 2020 et 2021 dont 1 000 000 € dès 2020 considérant la projection des ressources disponibles et de l’évaluation des dépenses associées à l’opération sur l’exercice.

Plusieurs facteurs conjugués sont favorables à la mobilisation de l’emprunt par la Commune, à savoir :

- le niveau constaté de la capacité de désendettement de la Commune,
- la fin du remboursement du capital de l’emprunt n°AR012328 au 31/12/2020,
- d’un point de vue conjoncturel : une première consultation réalisée auprès d’un organisme prêteur nous indique que les taux d’intérêts associés au recours de l’emprunt sont favorables au regard des taux d’intérêts applicables aux emprunts composant actuellement la structure de la dette communale.

V-3-1 : Les perspectives d’évolution de la structure de la dette

Avec la mobilisation d’un nouvel emprunt en 2020, la structure de la dette sera toujours composée de 4 emprunts au 1/01/2021. A la structure de la dette s’additionnera donc un emprunt dont les caractéristiques devraient être arrêtées tel que suit :

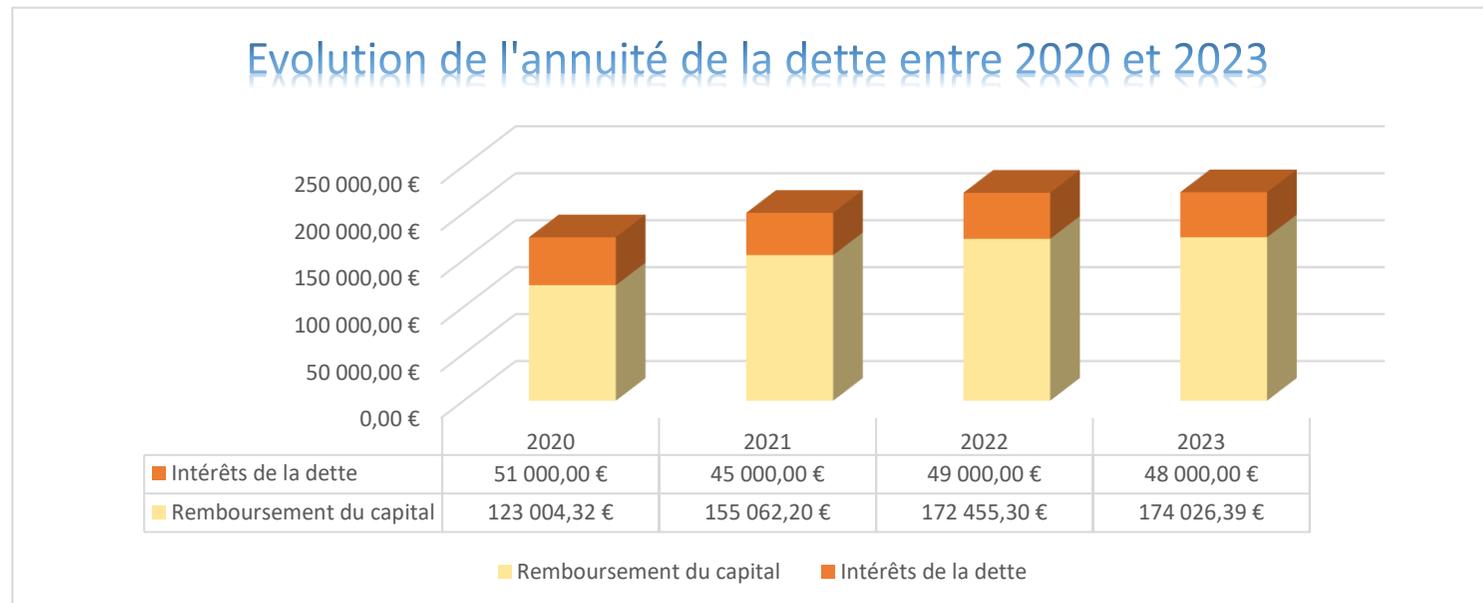
Objet de l’emprunt	Construction d’un restaurant scolaire, d’une cuisine centrale et de salles de classe
Organisme prêteur	Non défini
Montant de l’emprunt	1 000 000 €
Durée du remboursement	20 ans
1 ^{ère} échéance de remboursement du capital	1/06/2021
Profil d’amortissement	Amortissement progressif
Périodicité des amortissements	Annuelle
Structure des taux d’intérêts en date	Taux fixe simple
Niveau des taux d’intérêts à la date du 31/12/2019	1.09 %

V-3-2 : Les perspectives d'évolution de la dette

Les éléments ci-après évalués sont établis en tenant compte des variables suivantes :

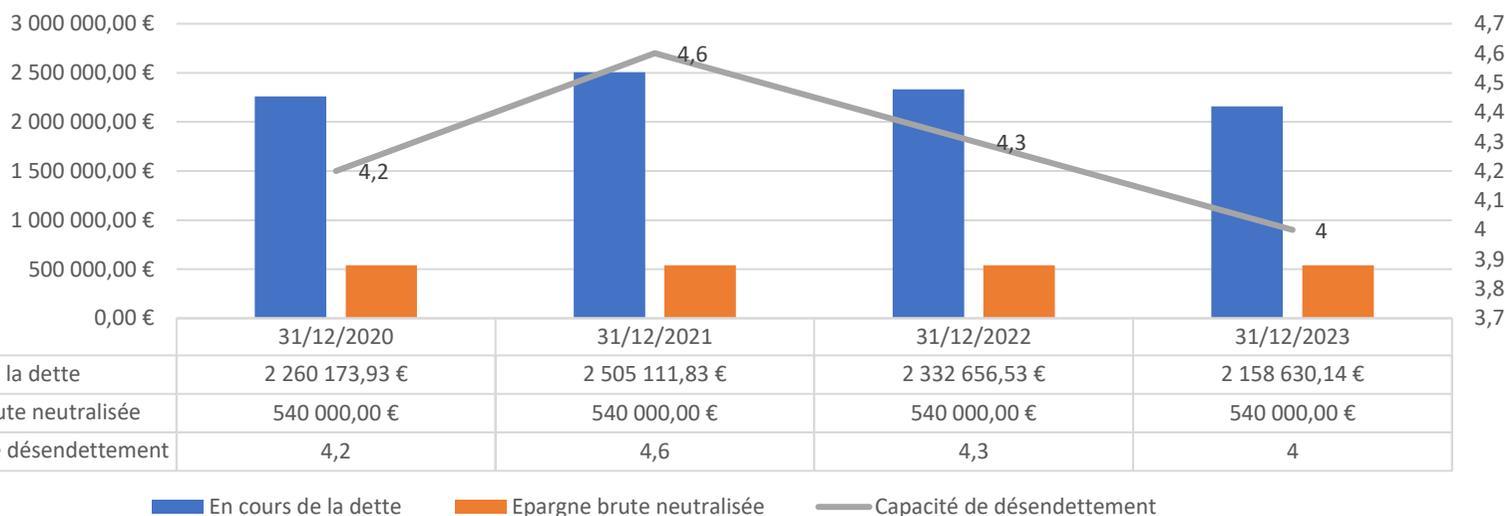
- estimation d'une baisse de 10 % de la capacité d'épargne brute au 31/12/2020 à la lumière des projections réalisées au titre de l'évolution de la section de fonctionnement,
- absence de mobilisation d'emprunt supplémentaire visant à financer une autre opération,
- mobiliser l'emprunt en 2020 dans les conditions structurelles définies ci-avant,
- le montant estimé de l'emprunt à mobiliser en 2021, intégrant une première échéance de remboursement du capital en 2022, soit conforme aux prévisions et proche de la structure envisagée pour le premier emprunt associé à l'opération n°326,
- pour l'emprunt n°AR011691 – estimation des taux d'intérêts réalisée sur la base du tableau d'amortissement arrêté à la date du 27/12/2019 considérant le caractère non-anticipable de l'évolution de l'index Euribor 12 mois.

- Perspectives d'évolution de l'annuité de la dette



- Perspectives d'évolution de la capacité de désendettement

Evolution de la capacité de désendettement de la Commune entre 2020 et 2023



Les lignes directrices suivies pour estimer l'évolution de la capacité de désendettement entre 2020 et 2023 offrent une perspective de la nouvelle trajectoire qui se dessine à l'horizon 2020.

VI – EVOLUTION DES RELATIONS FINANCIERES ENTRE LA COMMUNE ET LA COPAMO – UNE EVOLUTION STABLE A TRAJECTOIRE ASCENDANTE

VI - Evolution des relations financières entre la Commune et la COPAMO : une évolution stable à trajectoire ascendante

Une stabilité traduite par l'évolution des montants reversés par la Commune au titre du reversement de **l'Attribution de Compensation Négative** qui s'est pérennisé ces dernières années à hauteur de 110 052 €. Aussi, il sera proposé de maintenir les prévisions à niveau constant en 2020.

Le recours aux « fonds de concours » :

La Commune a bénéficié d'un fonds de concours de la COPAMO en 2019 au titre de la « compétence jeunesse » dans le cadre de la reprise de la gestion de l'espace jeunes par la Commune (33 100 €). Le fonds de concours sera reconduit pour 2020, le montant à percevoir étant stabilisé.

La COPAMO a décidé en 2019 de la création d'un fonds de concours de 70 000 € qui sera versé par la Commune, dans le cadre d'un co-financement de l'aménagement du Chemin de la Croix-Blanche.

Envoyé en préfecture le 24/01/2020
Reçu en préfecture le 24/01/2020
Affiché le 
ID : 069-216901769-20200120-DE2020012001-DE

Le recours à l'expertise technique du personnel de la COPAMO : la Commune poursuit sa collaboration avec la COPAMO dans le cadre du poste de Rénovation Urbaine associé à la revitalisation du centre-bourg. De surcroît, la Commune a fait appel à l'expertise administrative et technique de personnels de la COPAMO dans le cadre du projet de construction du restaurant scolaire, de la cuisine centrale et des salles de classe, les dépenses afférentes étant échelonnées entre 2019 et 2021.
